



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ATLAS DE L'AGRICULTURE 2010



@IGN - BODART © 2010. Source : DDTM 50

Janvier 2013

Commune de Sourdeval-les-Bois

Sommaire

1 GEOGRAPHIE	6
1- 1 GEOMORPHOLOGIE.....	7
1- 2 CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES	9
1- 3 LES PAYSAGES.....	10
1- 4 LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF	11
1-4-1 Les communes.....	11
1-4-2 Les cantons.....	12
1-5 LE DECOUPAGE AGRICOLE	14
1-5-1 Les petites régions agricoles.....	14
1-5-2 Les régions fourragères	15
1-6 LES TOPONYMES EMPLOYES.....	16
2 DONNEES AGRICOLES GENERALES	18
2-1 LES STRUCTURES PARCELLAIRES.....	19
2-2 LES ZONES VULNERABLES.....	21
3 LE RECENSEMENT AGRICOLE 2010	22
3-1 LES RESULTATS DU RENCENSEMENT 2010	23
3-2 LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS.....	24
3-2-1 La taille des exploitations en 2010	25
3-2-2 La taille des exploitations : vue régionale.....	26
3-2-3 Variation de la surface moyenne des exploitations « moyennes et grandes » entre 2000 et 2010	27
3-2-4 La taille moyenne des petites exploitations en 2010	28
3-2-5 La dimension économique des exploitations.....	29
3-3 LES STATUTS : vue inter-régionale	37
3-4 LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE	38
3-4-1 La Surface Agricole Utilisée (SAU) en 2010	39
3-4-2 Evolution de la Surface Agricole Utilisée.....	40
3-4-3 La Surface Agricole Utilisée : vue régionale.....	41
3-5 LES CULTURES.....	42
3-5-1 La surface en labour en 2010.....	43
3-5-2 La surface en céréales à paille et maïs grain	44
3-5-3 Les surfaces en céréales à paille et maïs grain : vue régionale.....	46
3-5-4 La surface en maïs fourrage	47
3-5-5 Le maïs fourrage : vue régionale.....	49
3-5-6 La surface en maïs grain.....	50

3-5-7	Maïs grain : vue régionale.....	52
3-5-8	La surface en prairie temporaire	53
3-5-9	Les prairies temporaires : vue régionale	55
3-5-10	Méthodes de culture.....	56
3-5-11	La prairie naturelle ou surface toujours en herbe (STH)	59
3-5-12	La prairie naturelle : vue régionale.....	61
3-5-13	La prairie naturelle : pâturages collectifs.....	62
3-5-14	Les surfaces en légumes frais.....	63
3-5-15	Les exploitations légumières.....	64
3-5-16	Les légumes frais : vue régionale.....	65
3-5-17	Les productions.....	66
3-6	LES PRODUCTION ANIMALES.....	67
3-6-1	L'élevage bovin	68
3-6-2	La production ovine.....	77
3-6-3	La production équine.....	79
3-6-4	La production porcine.....	82
3-7	LE LAIT EN BASSE NORMANDIE	84
3-8	ORIENTATIONS ECONOMIQUES.....	86
3-8-1	Les Orientations Technico-Economiques des Exploitations.....	87
3-8-2	Les Orientations Technico-Economiques des Exploitations : vue régionale	88
3-9	LA MAIN D'ŒUVRE.....	90
3-9-1	Les Unités de Travail Annuel : les actifs	91
3-9-2	Les Unités de Travail Annuel : vue régionale.....	93
3-9-3	Les Unités de Travail Annuel salariées	95
3-9-4	Les emplois permanents (personnes) : vue régionale.....	96
3-10	L'AVENIR DES EXPLOITATIONS.....	98
3-10-1	L'avenir des exploitations manchoises.....	98
3-10-2	L'avenir des exploitations : vue régionale	99
4	LA PLACE DE LA MANCHE DANS L'AGRICULTURE FRANCAISE.....	100
4-1	LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES	101
4-2	LE NOMBRE DE PETITES EXPLOITATIONS	103
4-3	LES PRAIRIES NATURELLES.....	104
4-4	LE MAIS FOURRAGE	105
4-5	LES LEGUMES FRAIS.....	106
4-6	LES BOVINS (moyennes et grandes exploitations).....	107
4-6-1	L'ensemble des bovins.....	107

4-6-2 Les vaches laitières.....	108
4-6-3 Les vaches nourrices	109
4-6-4 Les vaches nourrices : petites exploitations	110
4-7 LES PORCINS (moyennes et grandes exploitations)	111
4-8 LES VOLAILLES (moyennes et grandes exploitations)	112
4-9 LES OVINS.....	113
4-9-1 Les ovins : moyennes et grandes exploitations.....	113
4-9-2 Les ovins : petites exploitations.....	114
4-10 LES EQUIDES.....	115
4-10-1 Les équidés dans les moyennes et grandes exploitations	115
4-10-2 Les équidés dans les petites exploitations	116
4-10-3 Les ânes mulets et bardots toutes exploitations.....	117
4-11 LES VERGERS (moyennes et grandes exploitations).....	118
4-12 LA VIGNE (moyennes et grandes exploitations).....	119
4-13 LE REGIME FISCAL.....	120
4-13-1 Les grandes exploitations	120
4-13-2 Les exploitations moyennes	121
4-13-3 Les petites exploitations.....	122
4-14 L'USAGE D'INTERNET	123
4-15 L'ASSURANCE RECOLTE CONTRE LES RISQUES CLIMATIQUES.....	125



1 GEOGRAPHIE

Commune de Beuvrigny

1- 1 GEOMORPHOLOGIE



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

LE RELIEF



© IGN - BDCARTO © 2010 ET BIDALTI - Source : DOTM 50

Cartographie : SE TRIS / VEP - Juin 2012 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

Le département de la Manche s'avance de manière importante dans la mer et forme une presqu'île sur un tiers de sa longueur. Les côtes s'étendent sur environ 330 km, la façade maritime ouest s'allonge sur 200 km.

Le Massif Armoricaïn couvre la majeure partie du département. Il est constitué de roches primaires. Les plus étendues sont les schistes, ils offrent une résistance assez faible à l'érosion et forment des croupes molles de bassins et de collines basses, notamment dans le Coutançais et le St Lois. Les granites occupent des surfaces réduites dans le Cotentin et deux bandes est-ouest dans le sud du département. Les grès, très résistants, forment avec les massifs granitiques les plus hauts reliefs.

La partie est de la presqu'île du Cotentin repose sur les terrains sédimentaires du Bassin Parisien, où dominent les calcaires.

Dans le massif ancien, le relief donne une impression de grande confusion avec une topographie assez animée.

Dans le Cotentin, il s'élève depuis les bas plateaux et plaines du Bassin Parisien. Il culmine à 180 mètres dans la Hague. Le chevelu hydrographique dense y a creusé de profondes vallées. En limite sud de ces hauteurs s'étale une région déprimée appelée « l'Isthme ou Seuil du Cotentin ». Il s'agit de basses plaines à marais, qui se développent sur 20 000 hectares à une altitude proche du niveau de la mer.

Vers le sud, de bas plateaux dominent cet espace ouvert et plat. Ils s'étagent entre 100 et 200 mètres, drainés par un réseau hydrographique dense. Ils s'appuient au sud sur les premières hauteurs vigoureuses du « Synclinal Bocain ». Avec une succession de barres de granites, orientées est-ouest, nous sommes ici dans le « haut pays » du département. Presque tous les points culminants sont liés à ces roches. La Manche s'élève jusqu'à 368 mètres à la Butte-Brimballe à Saint-Martin-de-Chaulieu. Les principaux fleuves côtiers et rivières descendent de ces collines : la Vire, la Sienne, la Sée. Elles ont profondément entaillé les anciennes surfaces d'aplanissement, dégageant les roches les plus dures, traversant en cluses étroites et encaissées les plis primaires.

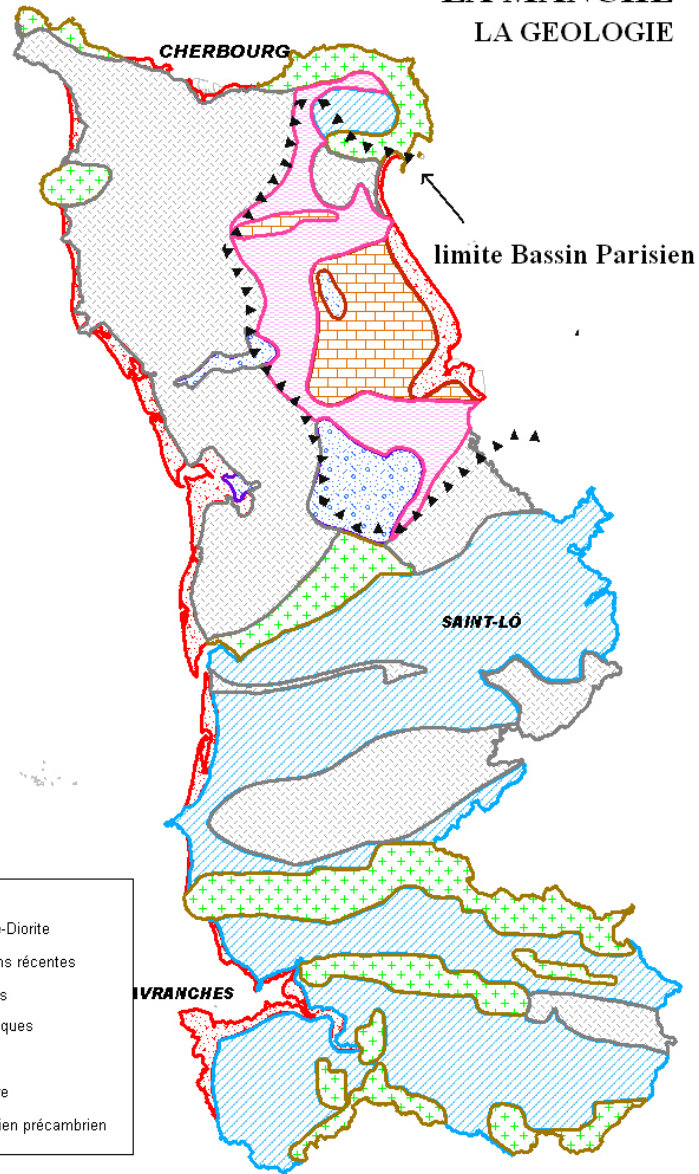
Dans l'extrémité sud, le relief est moins vigoureux, les bassins schisteux sont légèrement ondulés. Dans le socle granitique les cours d'eau ont entaillé, ici et là, des vallées encaissées, qui donnent du relief aux paysages. Moins étendues que dans l'Isthme du Cotentin d'autres basses plaines se retrouvent au fond de la baie de la Mont Saint Michel.

L'ensemble du territoire du département est aisément cultivable, si ce n'est les pentes les plus raides des vallées ou quelques landes en bordure de mer.

Le bocage est le paysage agraire dominant de l'ensemble du département. Son maillage se desserre dans la partie méridionale. Il laisse la place à de petits openfields sur quelques petites plaines littorales et dans les marais.



LA MANCHE LA GEOLOGIE



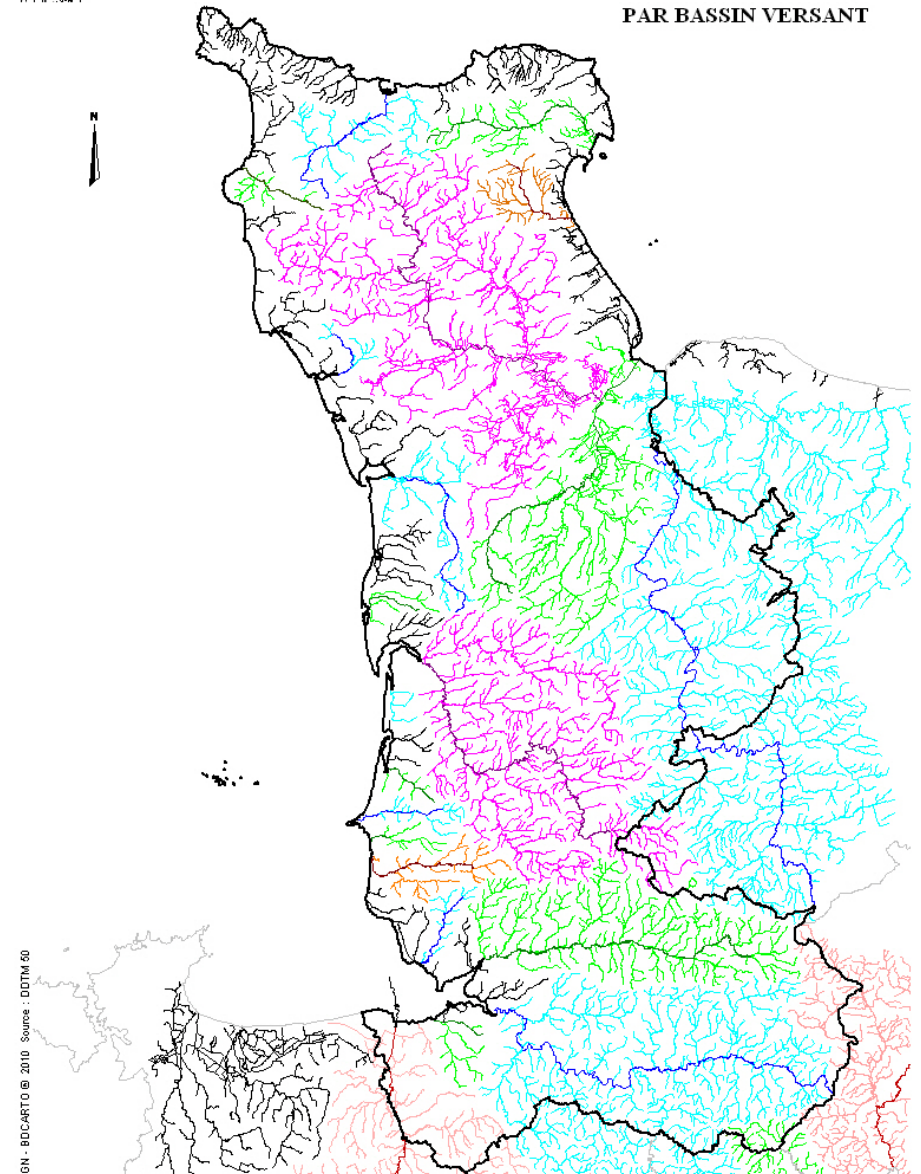
Légende	
	Granite-Diorite
	Alluvions récentes
	Bassins
	Jurassiques
	Trias
	Primaire
	Brioverien précambrien

© IGN - BDCARTO © 2010 Source : DDTM 50

0 20 km Carrographe: SETRAS / VEP - Août 2012 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche



LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE PAR BASSIN VERSANT

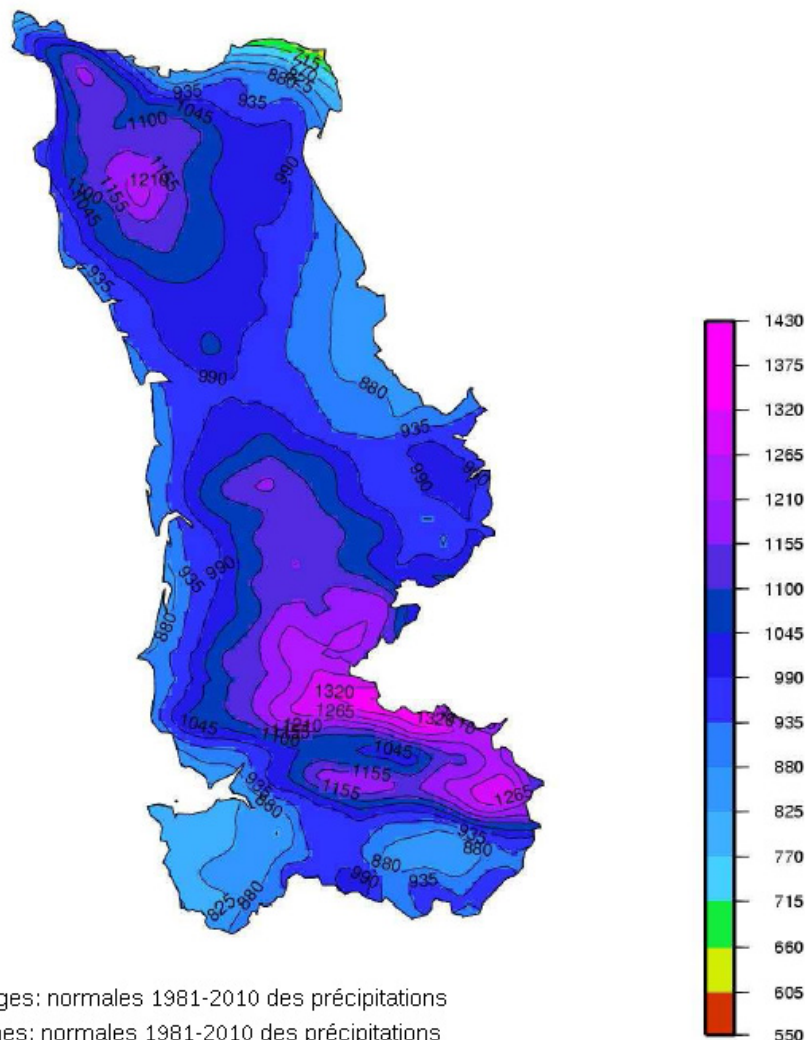


© IGN - BDCARTO © 2010 Source : DDTM 50

0 20 km Carrographe: SETRAS / VEP - Août 2012 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

CARTOGRAPHIE DE NORMALES AURELHY

Précipitations (en mm)

Normales annuelles


Fond de carte © IGN

Isoplages: normales 1981-2010 des précipitations

Isolignes: normales 1981-2010 des précipitations

1- 2 CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES

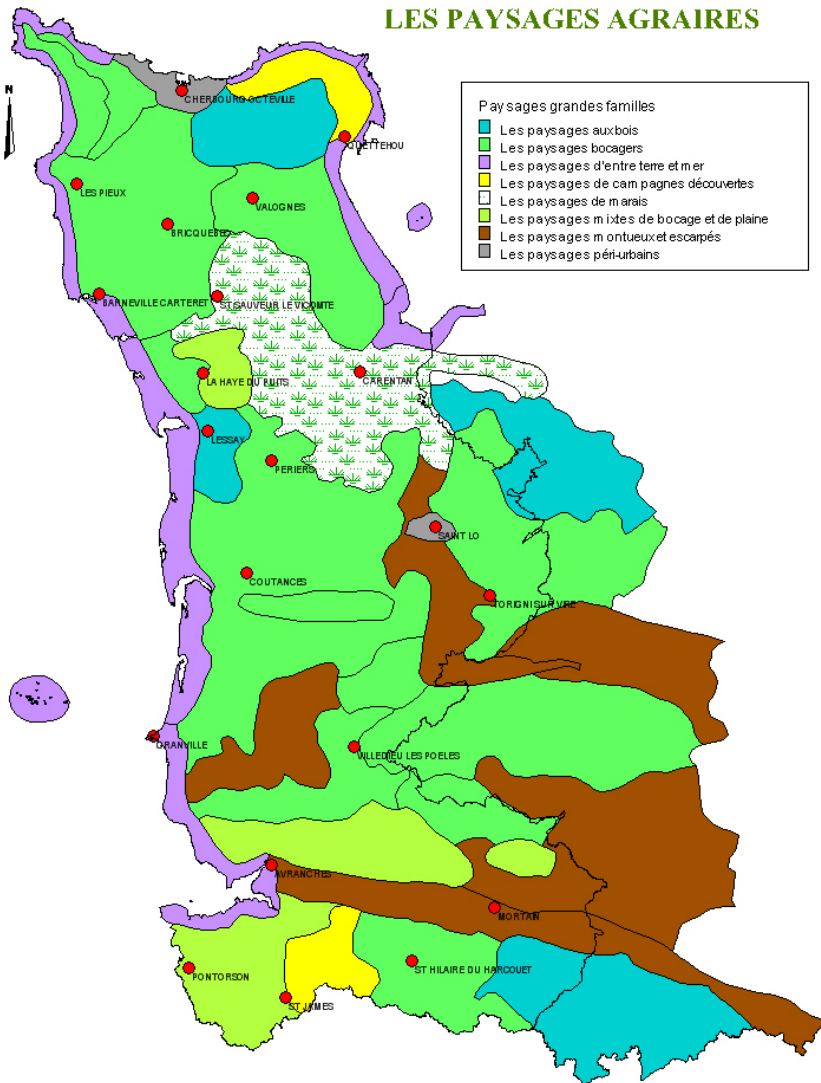
La Manche bénéficie d'un **climat océanique**. La variété du climat de la Manche est essentiellement due à la situation géographique du département qui s'avance dans la mer et aux inégalités du relief.

Les **pluies fréquentes** (de 120 à 160 jours de précipitations) ne sont négligeables en aucune saison. En automne et en hiver elles sont plus abondantes, en liaison avec les perturbations venant de l'océan Atlantique. Rarement intenses elles tombent souvent sous forme de bruine (crachin). La disparité des cumuls annuels de précipitations est due au relief et à l'exposition aux perturbations venues de l'ouest. De 700 à 900 mm sur la frange côtière, les cumuls augmentent rapidement en rentrant dans les terres : proches de 1 100 mm dans le centre du Cotentin, et jusqu'à 1 300 mm sur les collines du sud du département.

La **douceur de la température** est une autre caractéristique de ce climat océanique. Les hivers sont plutôt cléments (températures minimales moyennes comprises entre 1 et 5 degrés) et les étés plutôt frais (températures maximales moyennes de 19 à 24 degrés). L'amplitude thermique est faible en moyenne : 6 à 7° dans l'intérieur en hiver et 5 à 7° sur les côtes, 11 à 12° sur le Saint-Lois et le Mortainais en été. Le nombre de jours de gel est très faible sur le littoral (6 jours par an en moyenne), mais nettement plus important dans les terres (30 à 55 du Cotentin vers le Saint-Lois et le Mortainais). La mer parfois plus chaude que l'air en hiver, apporte une relative douceur et limite la baisse de la température sur le littoral. Le nombre de jours chauds (avec une température supérieure à 25°) augmente avec l'éloignement de la mer : 1 à 35 jours de la côte Nord du Cotentin vers l'intérieur des terres.

Le **vent** est un élément remarquable dans la Manche par sa vitesse ainsi que par sa direction. De forts coups de vent ou tempêtes sévissent tous les ans. D'une part, le département est situé sur la trajectoire des perturbations et d'autre part, ses trois façades maritimes offrent toujours au vent une ou deux côtes exposées. Les brises de mer, l'été, provoquent une baisse sensible de la température sur les côtes. Un écart de 10° n'est pas rare entre l'intérieur des terres et la côte.

LES PAYSAGES AGRAIRES



1- 3 LES PAYSAGES

Les paysages de la Manche ont été façonnés et sont encore façonnés par l'homme. Les seuls territoires naturels sont ceux qui bordent immédiatement le rivage marin.

L'agriculteur entretient ces paysages hérités de plusieurs siècles d'occupation agricole. Celui qui forme notre environnement actuel a été modelé à la fin du Moyen Âge avec l'édification de bocages. Les dernières levées de talus datent du 19^{ème} siècle.

Les bocages sont multiples. Les haies végétales sont implantées sur talus ou à plat, elles sont doubles ou simples. Les talus sont bordés de fossés ou sans fossés. Les essences utilisées sont également variées. Dans la Hague le muret supplante la haie.

Il reste un peu moins de 78 000 km de haies bocagères, dont moins de 53 000 km encore végétalisés (enquête DDAF 2004). Depuis son extension maximale au 19^{ème} le bocage ne cesse de reculer, notamment depuis la seconde guerre mondiale avec l'arrivée de la mécanisation, la concentration des terres et la fin de ses usages traditionnels (bois de chauffage, bois d'œuvre, fagot, clôture, limite agraire, brise-vent,...). En 2010, il retrouve un intérêt pour le bois-énergie, la biodiversité, la qualité des paysages, la lutte contre l'érosion...

La prédominance du bocage cache quelques nuances paysagères.

Sur le littoral, il laisse place ici et là à une campagne plus ouverte. Autour de la Baie du Mont-Saint-Michel, le maillage bocager traditionnel a disparu au profit d'un paysage mixte de plaine ouverte et de bocages reliques.

Localement l'openfield se développe plus largement, comme dans le Val-de-Saire.

Dans les territoires accidentés, les haies sur talus s'opposent perpendiculairement aux pentes. Leur préservation y est importante pour la lutte contre les érosions et les inondations. Elles font l'objet d'une attention toute particulière.

Dans les marais du Cotentin les prairies s'étalent à perte de vue sur d'immenses panoramas barrés à l'horizon par le « haut pays » bocager.

LA MANCHE

LES CANTONS DEFINITION 2010

1- 4 LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF

1-4-1 Les communes

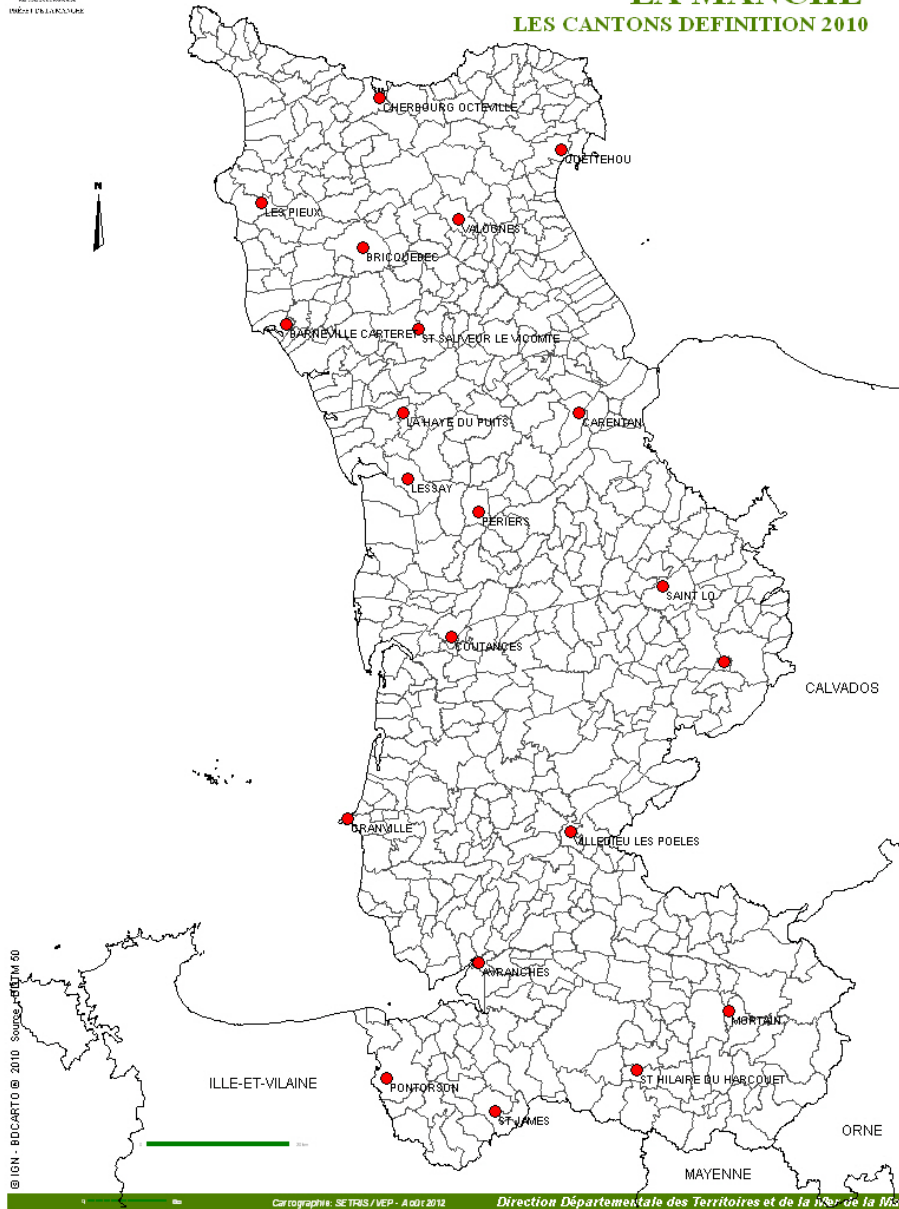
La Manche comporte 601 communes en 2012, d'une surface moyenne de 997 ha. La plus petite commune est Barfleur (60 ha), la plus grande est Isigny-le-Buat (7 331 ha).

Les dix communes les plus importantes par leur surface agricole sont :

- Isigny-le-Buat : 5 440 ha
- Pontorson : 3 188 ha
- Percy : 2 988 ha
- Sourdeval : 2 853 ha
- Le Teilleul : 2 509 ha
- Barenton : 2 450 ha
- Saint-Clément-Rancoudray : 2 446 ha
- Hambye : 2 393 ha
- Montmartin-en-Graignes : 2 329 ha
- Ger : 2 328 ha

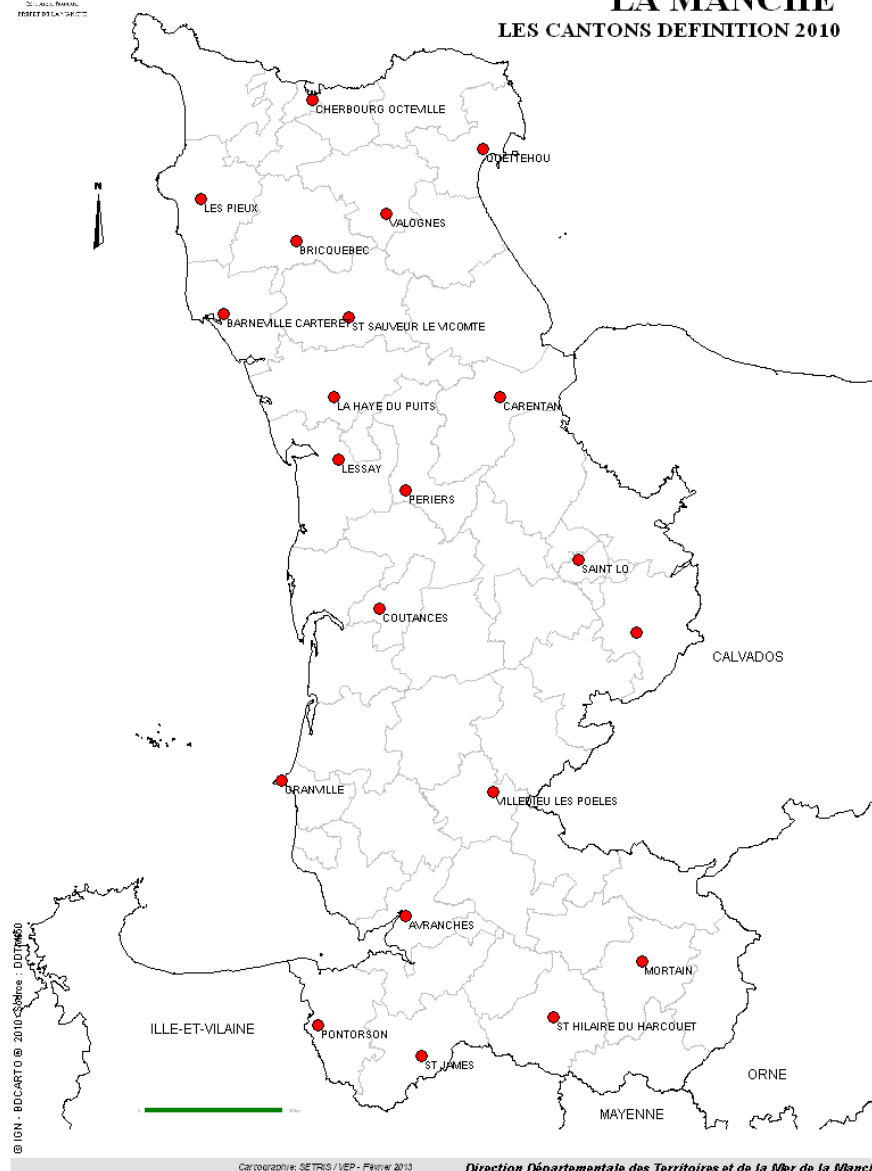
Les dix communes dont la part en surface agricole est la plus élevée (+ de 90% du territoire) sont les suivantes :

- Houesville
- Beuzeville-au-Plain
- La Luzerne
- Reigneville-Bocage
- Taillepie
- La Haye-Bellefond
- Hauteville-Bocage
- Joganville
- Villiers-le-Pré
- Villechien



LA MANCHE

LES CANTONS DEFINITION 2010



1-4-2 Les cantons

La Manche est découpée en 52 cantons et une commune canton. Leur surface moyenne est de 11 520 ha. Les cantons ruraux ont une surface moyenne de 13 600 ha.

Avec la concentration des exploitations, le dernier recensement 2010 présente des résultats souvent soumis au secret statistique à grande échelle (communes). Aussi la plupart des cartographies de l'agriculture 2010 sont présentées dans cet atlas à l'échelle du canton qui devient l'unité administrative de base. Sur certaines variables peu représentées, même à cette échelle, le secret statistique s'applique sur certaines zones.

La donnée est en secret statistique si une ou deux unités statistiques seulement concourent à la valeur de la donnée ou si une unité statistique concourt pour plus de 85% à la valeur de la donnée.

Suite aux fusions ou séparations de communes, le découpage des cantons a été ajusté pour le recueil des statistiques (55 unités géographiques). Exemple :

Les cantons de Saint-Lô Ouest et Est divisent la commune de Saint-Lô en deux zones, pour les besoins du recensement il a été créé 3 zones :

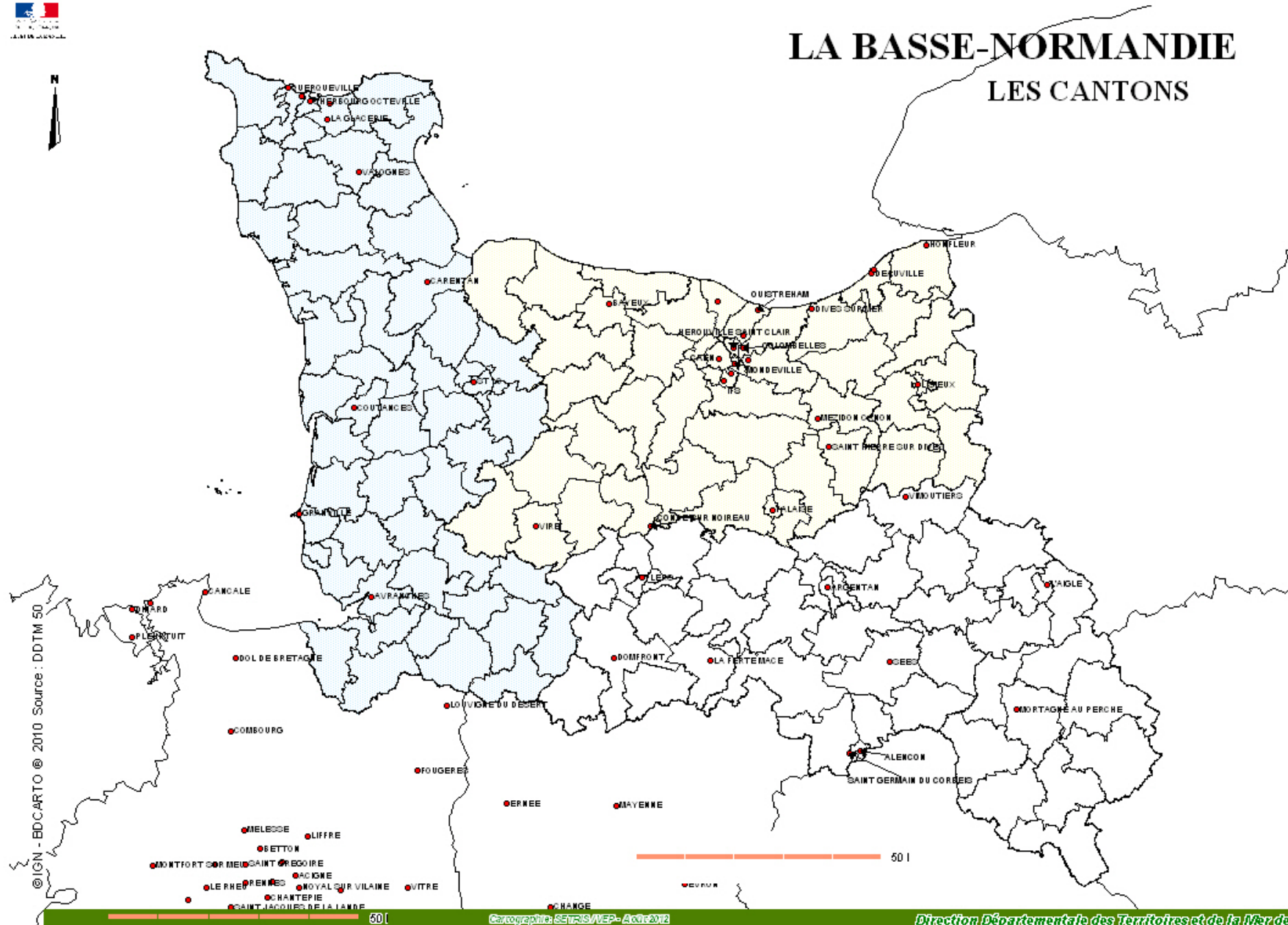
- Commune de Saint-Lô
- Saint-Lô Ouest sans le territoire de Saint-Lô
- Saint-Lô Est sans le territoire de Saint-Lô.

Au niveau régional, on compte 141 cantons et une commune canton. Le découpage statistique est de 147 unités.

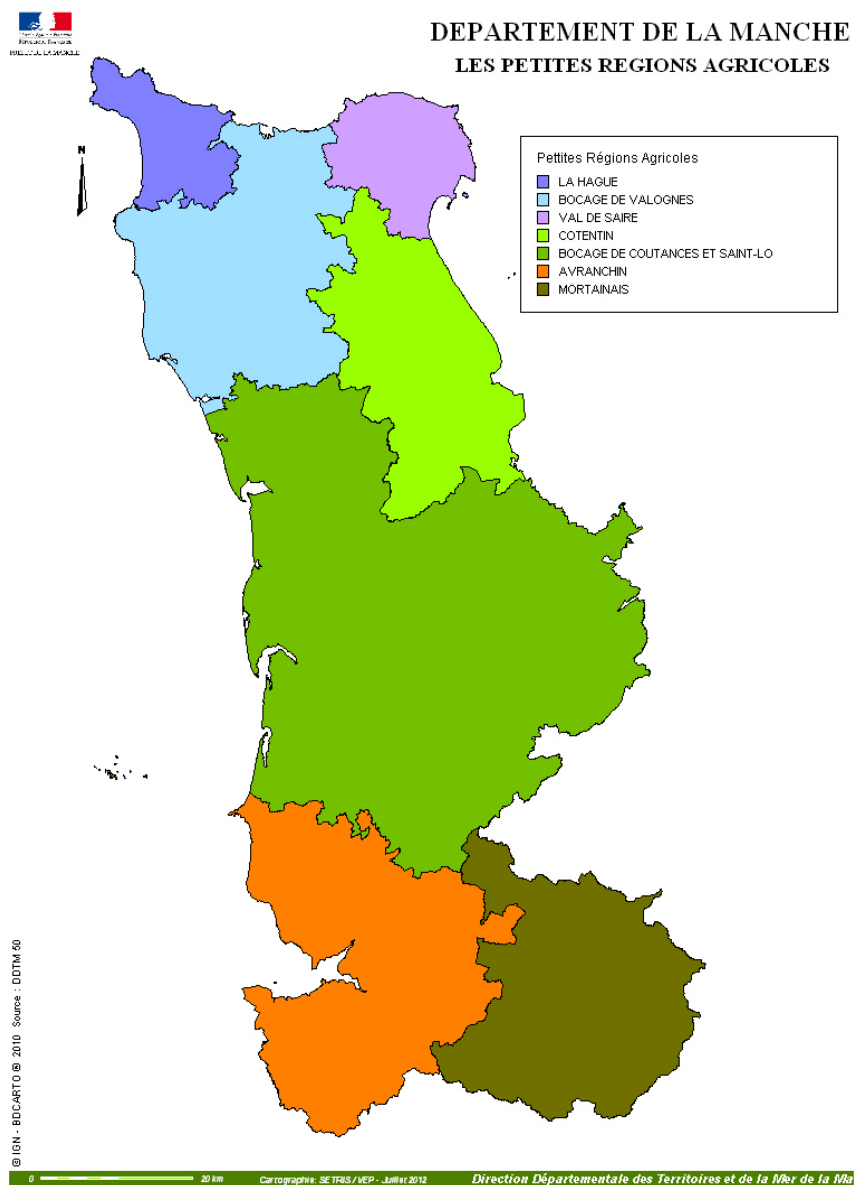


LA BASSE-NORMANDIE

LES CANTONS



1-5 LE DECOUPAGE AGRICOLE

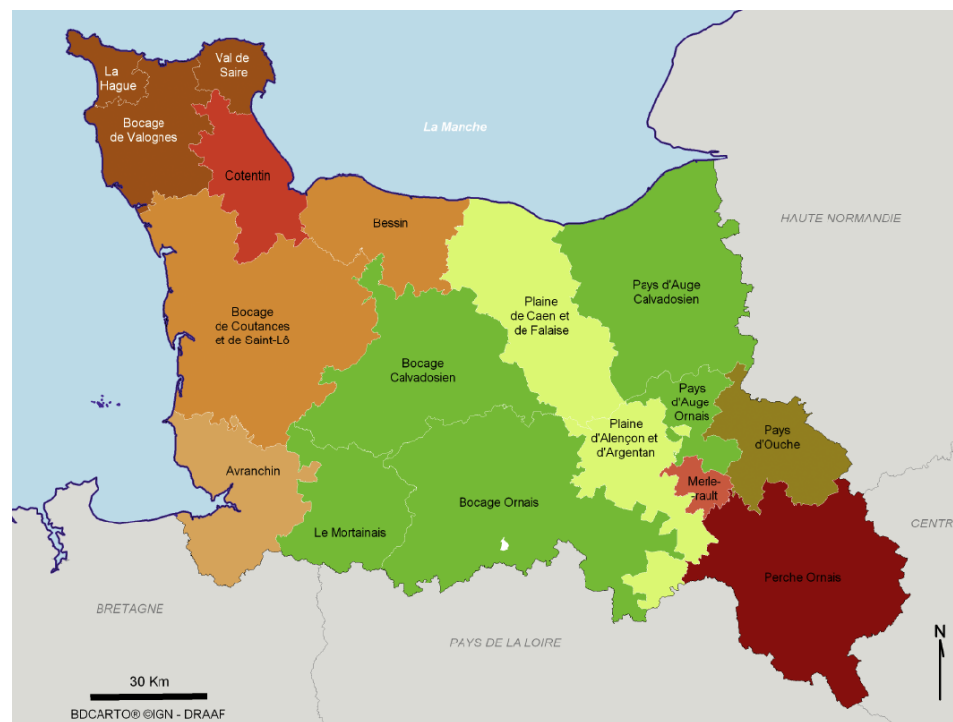


1-5-1 Les petites régions agricoles

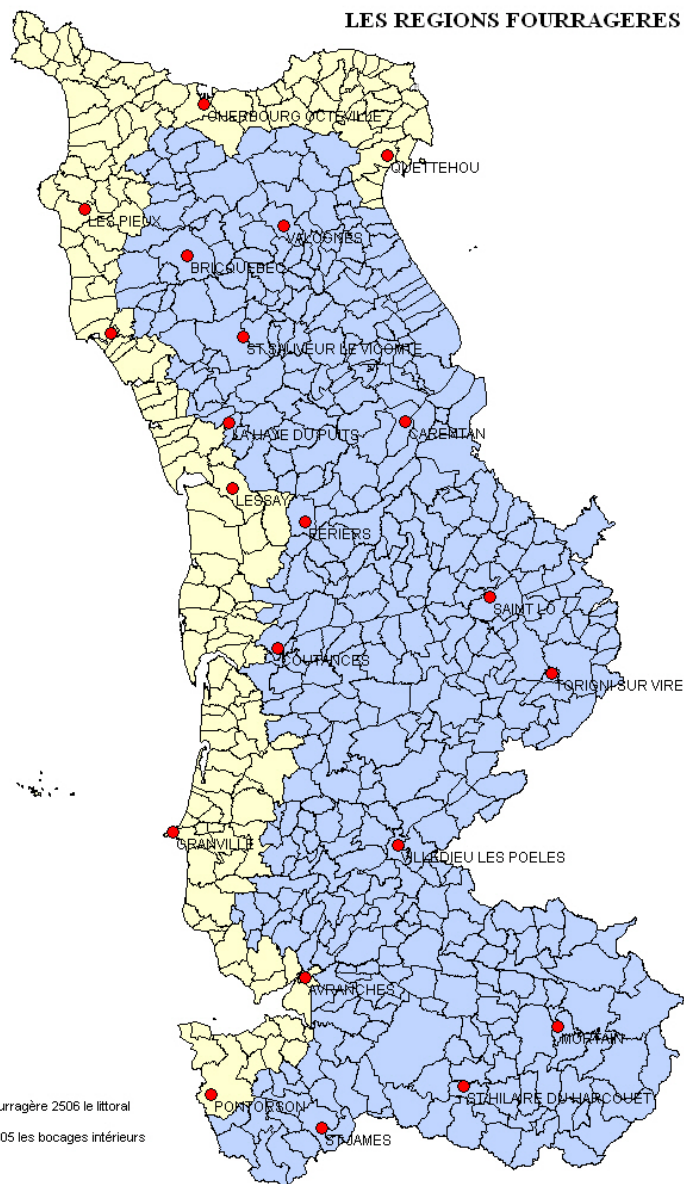
Les **régions agricoles** et **petites régions agricoles** ont été définies (en 1946) afin de mettre en évidence des zones agricoles homogènes pour la mise en oeuvre d'actions d'aménagement destinées à accélérer le développement de l'agriculture.

La Région Agricole (RA) couvre un nombre entier de communes formant une zone d'agriculture homogène. La **Petite Région Agricole (PRA)** est constituée par le croisement du département et de la RA.

Largement inspirées des régions géographiques, les RA et PRA ont une taille intermédiaire entre la commune (zone trop petite pour présenter des résultats) et le département (zone trop hétérogène). Cependant, les mutations technologiques et économiques, les processus de spécialisation et de redistribution des activités, font qu'il est parfois difficile aujourd'hui de reconnaître le bien-fondé des limites de 1946.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE LES REGIONS FOURRAGERES



1-5-2 Les régions fourragères

La **région fourragère** constitue l'unité de maillage la plus fine pour laquelle le potentiel de production des prairies est estimé.

Une région fourragère est une **zone géographique homogène** du point de vue des principaux **facteurs agro-climatiques** qui conditionnent la production herbagère (température au printemps, déficit hydrique estival, types de sols dominants), et où le **mode d'utilisation des prairies** est homogène (pâturage, pâturage/foin, nombre de coupes...).

Le **système ISOP** (Informations et Suivi Objectif des Prairies) fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes productives à l'échelle de la région fourragère à partir d'un modèle de simulation (STICS-Prairies).

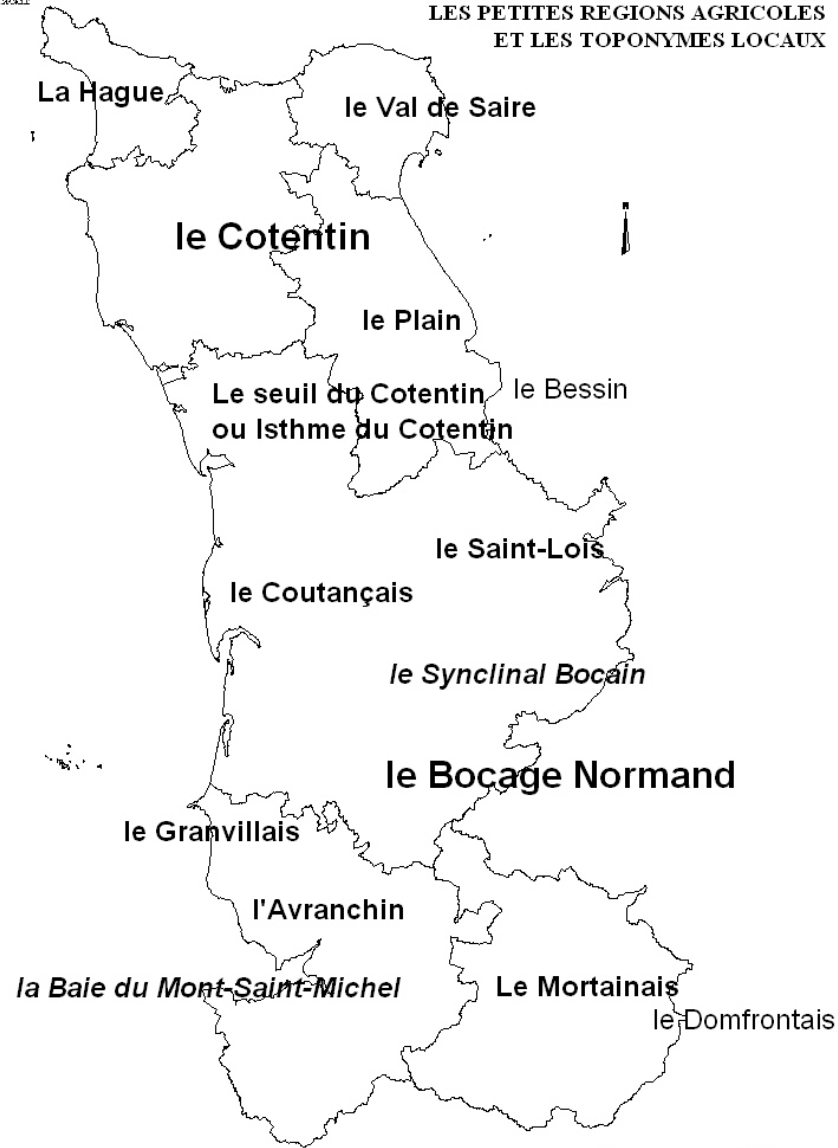
ISOP calcule les quantités de matière sèche cumulée par hectare au pas de temps journalier. Les simulations sont effectuées lorsqu'un type de prairie donné – permanente ou temporaire - couvre plus de 7 000 hectares par région fourragère. Les prairies situées au-dessus de 1 000 mètres sont exclues.

Les résultats de simulation sont extraits au 20 de chaque mois par région fourragère, entre mars et octobre, sous forme d'un rapport à la normale correspondant à la moyenne calculée sur la période 1982- 2006.

A partir de 2007, une nouvelle version d'ISOP a été développée. Elle intègre de nouvelles données météorologiques permettant de prendre en compte des événements climatiques plus localisés. De plus, les rendements de référence sont à présent calculés sur une période de 25 années, de 1982 à 2006 (1982 à 1996 dans l'ancienne version).



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
LES PETITES REGIONS AGRICOLES
ET LES TOPONYMES LOCAUX



© IGN - BDCARTO © 2010 Source : DDTM 50

0 20 km Carrographe: SETRS / VEP - Juin 2012 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

1-6 LES TOPONYMES EMPLOYES

La Manche et la Basse-Normandie sont un département et une région hérités de l'unité de territoires historiques et géographiques plus fins.

Ils se scindent de ce fait, au-delà des découpages administratifs ou agricoles, en une variété de « pays » de vallées, de bocages. Les toponymes pour désigner ces territoires sont nombreux et souvent plus évocateurs que les noms des découpages administratifs. Le Val-de-Saire ou la Hague seront plus suggestifs que les cantons de Quettehou ou Beaumont-Hague. La Suisse Normande est plus reconnue que les cantons de Thury-Harcourt ou Evrecy.

Aussi dans les commentaires il est fait appel à ces noms de lieux, qui collent par ailleurs souvent à la réalité de terrain.



LA BASSE-NORMANDIE

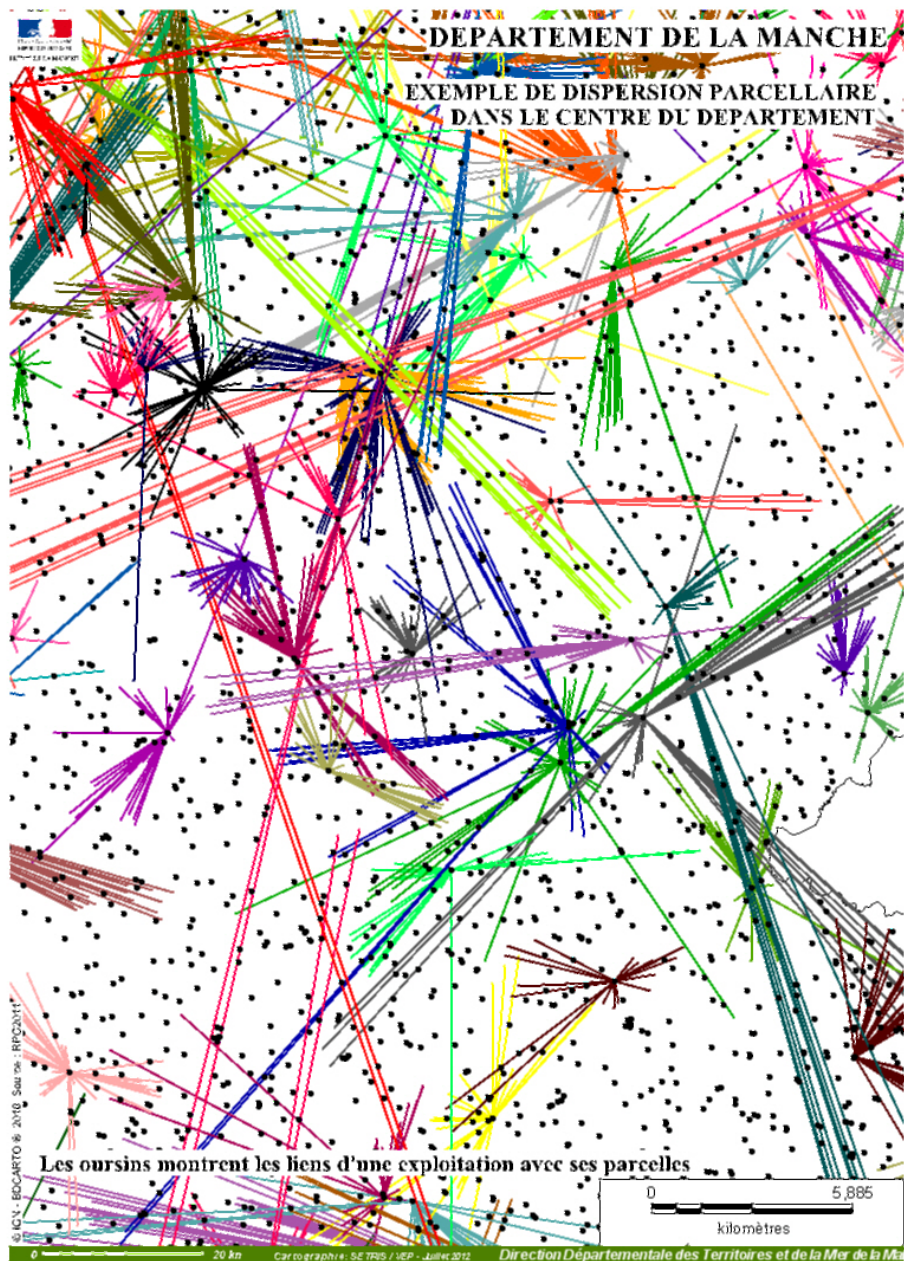
LES TOPONYMES



Commune de Condé-sur-Vire

2 DONNEES AGRICOLES GENERALES





2-1 LES STRUCTURES PARCELLAIRES

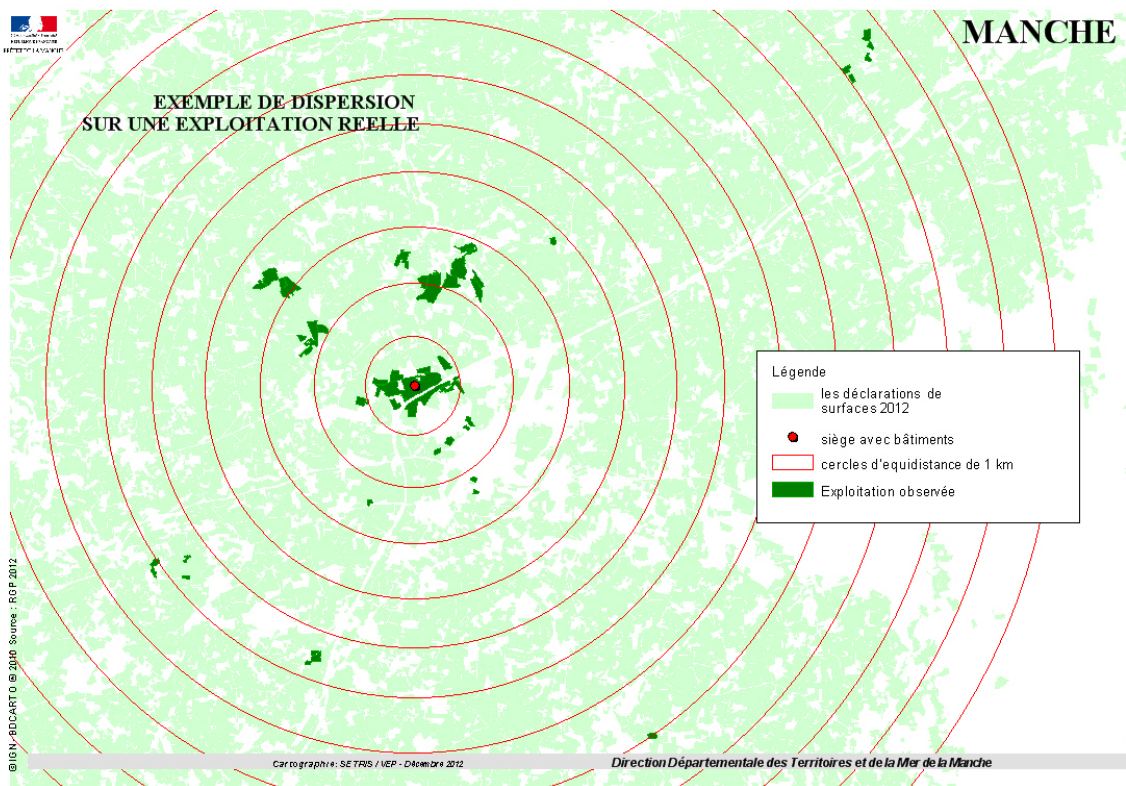
Les paysages agraires, la densité des exploitations, les héritages fonciers familiaux, les alliances, les opportunités d'achat ou de location, la concentration des terres, le poids de l'agriculture de loisir ont forgé une structure parcellaire éparpillée.

Cette structure parcellaire est un handicap majeur pour l'élevage manchois, qui s'appuie sur des systèmes fourragers basés sur le pâturage. Les charges d'exploitation liées à cette structuration du parcellaire sont importantes, de plus en plus lourdes et peu contrôlables.

Ce phénomène est généralisé à tout le département, il s'accroît à proximité des villes et de la côte ouest.

Les exploitations de 150 ha et plus ont en moyenne 54 îlots (parcelles groupées) avec une distance moyenne entre l'îlot et le siège de 5 km.

Ci-contre figurent un certain nombre de sièges d'exploitations avec leurs îlots cultivés. Chaque trait fait le lien entre le siège (point noir) et un îlot de l'exploitation. A chaque exploitation il est attribué une couleur différente.



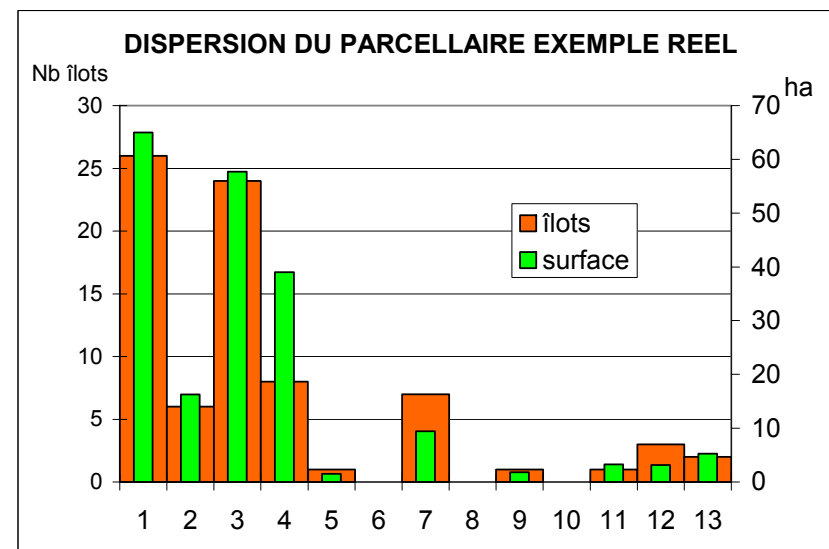
Ci-contre, un exemple de répartition géographique du parcellaire pour une exploitation de 200 ha plutôt bien structurée.

Son espace agricole s'organise autour de 79 îlots PAC d'une moyenne de 2,6 ha. 81 ha sont situés à moins de 2 km à vol d'oiseau des bâtiments, 179 ha sont à moins de 5 km. Les distances par route sont bien évidemment plus importantes.

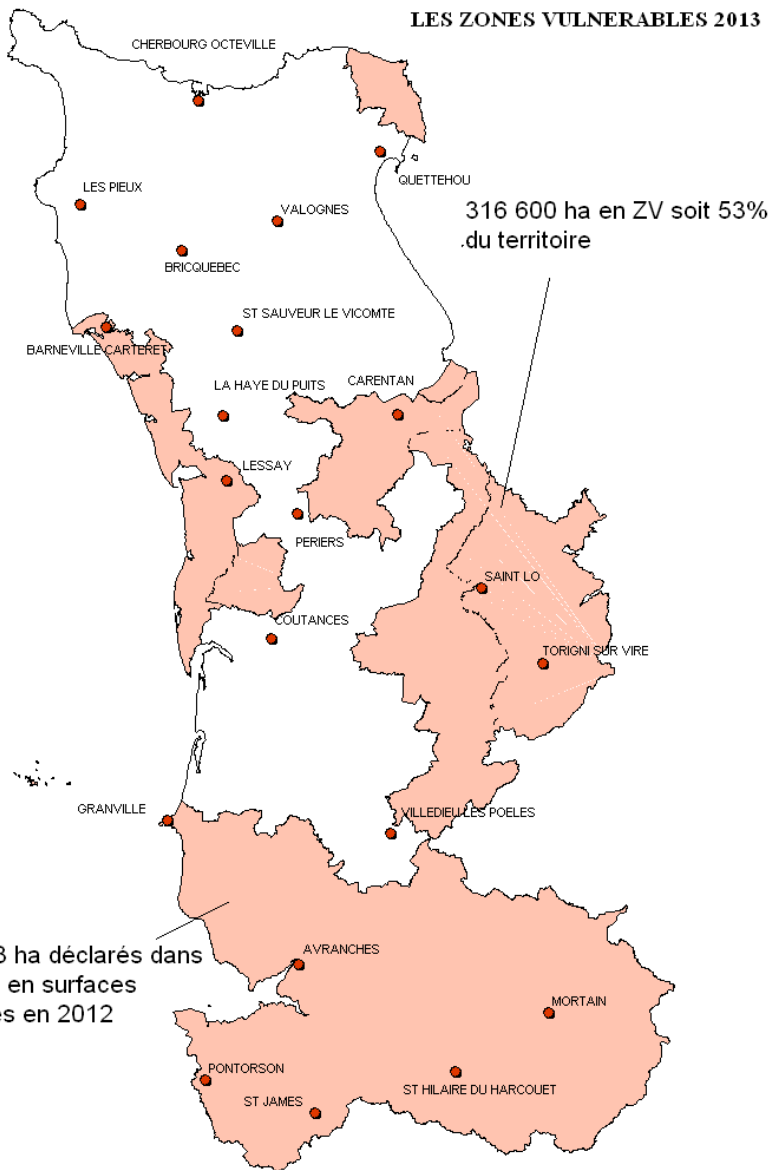
Les parcelles à moins de 2km comprennent **39 ha** autour des bâtiments et sans coupure de voirie, 10 ha séparés par une route secondaire, 7 ha séparés par une route à grande circulation infranchissable quotidiennement par les animaux et enfin 18,4 ha séparés par une autoroute.

Au delà de 10 km à vol d'oiseau (19 km par le réseau routier), l'exploitant exploite 8,40 ha.

Une étude récente de la chambre d'agriculture de la Manche montre qu'une parcelle en maïs située à 10 km plutôt qu'à 2 km des bâtiments équivaut à une dépense de 2 500 € par an (transports et déplacements nécessaires à l'exploitation de cette parcelle).



DEPARTEMENT DE LA MANCHE
LES ZONES VULNERABLES 2013



2-2 LES ZONES VULNERABLES

L'activité agricole occupe de très loin la majeure partie de l'espace dans le département de la Manche : 71,3 % du territoire.

Longtemps génératrice de pollutions diffuses (nitrates, matières en suspension, pesticides...), l'agriculture fait aujourd'hui des efforts importants afin d'éviter une dégradation de la qualité des eaux du département de la Manche. La qualité des eaux superficielles ou des eaux souterraines s'est en effet détériorée notamment en raison de l'intensification de l'agriculture et des modifications des pratiques culturales.

La directive "Nitrates" a défini des zones vulnérables en fonction de l'évolution de la qualité des eaux souterraines et superficielles en nitrates.

Les zones vulnérables correspondent aux zones où le niveau de pollution se rapproche de la valeur limite à ne pas dépasser pour la production d'eau potable ou continue à augmenter vers ce niveau. Un premier programme d'action a été mis en place de 1996 à 2001, un second de 2001 à 2003, et le troisième a couvert la période 2003-2009. Un quatrième est désormais engagé. Les zones ont été définies par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2012.

Ce quatrième programme prévoit notamment de systématiser les bandes enherbées le long des cours d'eau et les couverts hivernaux pour éviter la présence de sols nus à cette période de l'année.

3 LE RECENSEMENT AGRICOLE 2010



Marché aux veaux de Saint-Lô

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a réalisé fin 2010 - début 2011 un nouveau recensement agricole sur l'ensemble du territoire de la métropole, des départements d'outre-mer et des deux collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

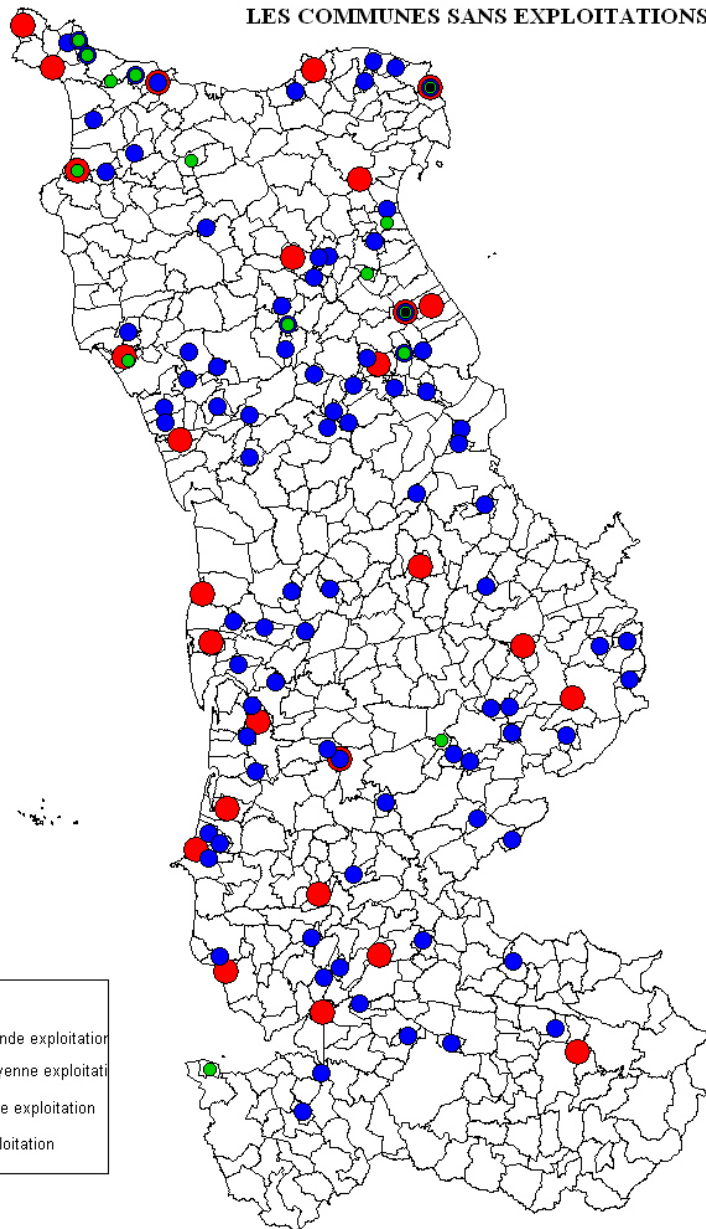
L'exploitation agricole est définie par le décret 2009-529 et l'arrêté du 11 mai 2009 prescrivant le recensement agricole 2010, lui-même conforme aux textes communautaires.

L'exploitation agricole est définie, au sens de la statistique agricole, comme une **unité économique et de production** répondant **simultanément** aux **trois conditions** suivantes :

- elle a une **activité agricole**,
- elle atteint ou dépasse une certaine **dimension** (superficie, nombre d'animaux, production...),
- elle est soumise à une **gestion courante indépendante**.

http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_instructions-expl_agricole.pdf

DEPARTEMENT DE LA MANCHE LES COMMUNES SANS EXPLOITATIONS



Légende

- pas de grande exploitation
- pas de moyenne exploitation
- pas de petite exploitation
- aucune exploitation

3-1 LES RESULTATS DU RENCENSEMENT 2010

Dans la Manche, 11 329 unités d'exploitation ont été recensées en 2010, dont 5 890 petites exploitations*, 2 001 moyennes exploitations* et 3 438 grandes exploitations*.

Avec la concentration des terres, sur 601 communes manchoises, 2 communes n'ont plus aucun siège d'exploitation, 2 n'ont plus de siège de moyenne et grande exploitations, 15 communes ne recensent plus aucune petite unité, 87 communes ne dénombrent aucune moyenne exploitation et enfin 27 communes sont privées de grandes exploitations.

*Depuis 1978 est appliquée au niveau européen une classification des exploitations agricoles dont le but est de les répartir selon leur spécialisation et leur dimension économique. Redéfini après le découplage des aides en 2008, le concept de **production brute standard (PBS)** est désormais utilisé. Afin de déterminer la dimension économique de l'exploitation et sa spécialisation, il est nécessaire de sommer toutes les productions présentes. Cela est possible en affectant à chaque donnée de structure un coefficient représentant le potentiel de production unitaire de chaque spécialisation. Ces coefficients sont des coefficients standards à caractère volontairement structurel, calculés en moyenne sur plusieurs années. Les coefficients utilisés pour la première fois en 2010 ont été calculés en moyenne sur 5 ans pour les années 2005 à 2009 (coefficients « 2007 » pour qualifier l'année centrale de cette moyenne). Ces coefficients sont fixes pour une certaine période afin de conserver la classification des exploitations qui en découle et ne pas la rendre trop sensible aux variations conjoncturelles de la valeur des productions. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique).

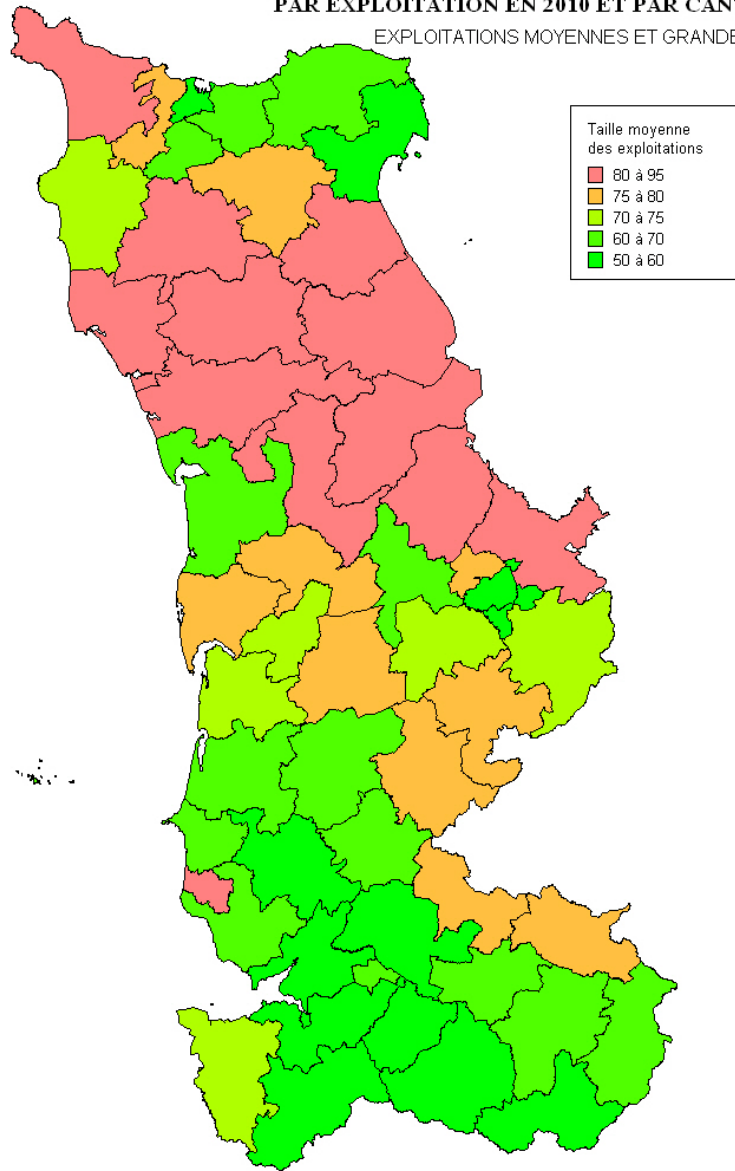
3-2 LES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS



Mortainais

LA PRODUCTION BRUTE STANDARD PAR EXPLOITATION EN 2010 ET PAR CANTON

EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES



3-2-1 La taille des exploitations en 2010

L'exploitation moyenne départementale «moyenne et grande» couvre 71 ha de Surface Agricole Utilisée (voir définition page 39) .

Sa taille moyenne était de 52 ha en 2000, 30 ha en 1988 et 25 ha en 1979.

La diminution importante du nombre d'exploitations, -30% entre 2000 et 2010, et la concentration des terres, contribuent à augmenter la surface agricole moyenne.

Les grandes exploitations, par la surface, se concentrent dans les 2/3 nord du département et tout particulièrement dans les petites régions agricoles de la Hague, du Cotentin, du Bocage de Valognes et au nord du Bocage de Saint-Lô et Coutances. Le Cotentin, le Val-de-Saire et l'arrière-pays cherbourgeois font exception.

La zone au sud comporte toujours de plus petites exploitations à l'exception des cantons de Sourdeval et Saint-Pois. Dans le centre, des cantons présentent des surfaces moyennes de 75 à 90 ha, d'autres des surfaces de moins de 75 ha, voire de moins de 70 ha.

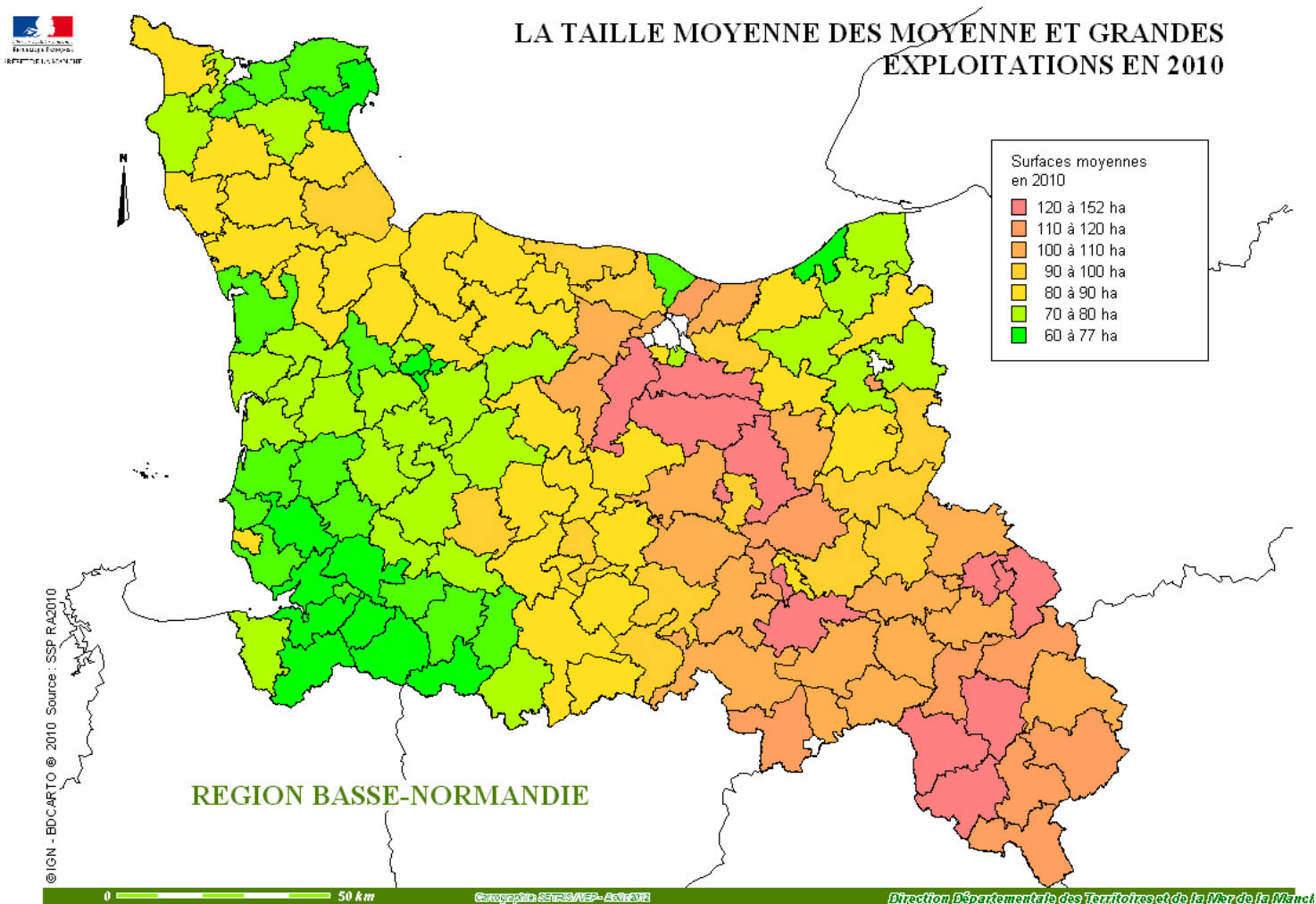
Cette situation géographique trouve ses racines dans l'histoire de l'agriculture manchoise.

3-2-2 La taille des exploitations : vue régionale

Au niveau régional, on constate que la moyenne des exploitations dépasse 100 ha, voire 120 ha, sur l'ensemble d'une zone qui court de la Côte Fleurie au nord de Caen jusqu'aux confins du Perche Ornaïs. Elle comprend les "campagnes" de Caen, de Falaise, d'Argentan et d'Alençon. A l'ouest et au nord-est de cette zone, les exploitations sont de taille plus modeste, en moyenne entre 80 et 100 ha. Il s'agit de la vallée de la Dives, du Pays d'Ouche, des bocages occidentaux de l'Orne, du Bessin et enfin dans la Manche de la partie centrale de la Presqu'île du Cotentin.

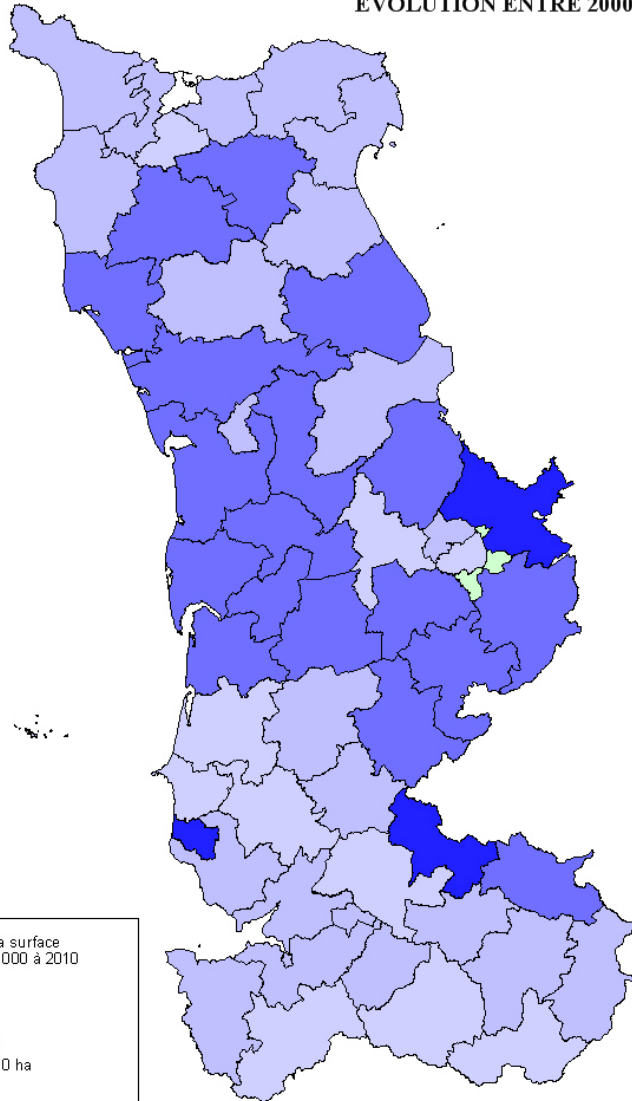
La Manche, au sud du marais, apparaît comme une terre de petites exploitations comme, dans une moindre mesure, le nord du Pays d'Auge.

Les bas plateaux situés entre Caen et Alençon sont appelés localement "plaines" ou "campagne", par opposition aux bocages. Ce sont des openfield.



LA TAILLE MOYENNE DES EXPLOITATIONS MOYENNES ET GRANDES (PBS)

EVOLUTION ENTRE 2000 ET 2010

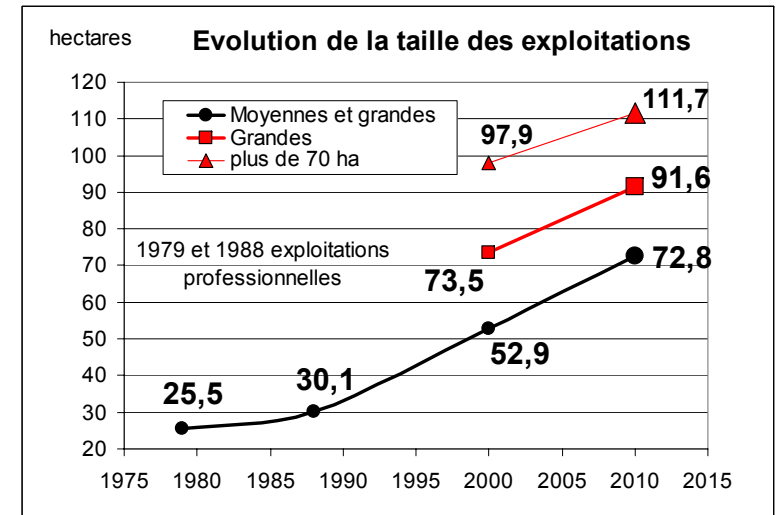


3-2-3 Variation de la surface moyenne des exploitations « moyennes et grandes » entre 2000 et 2010

La concentration des exploitations se fait depuis des décennies et ne ralentit pas entre les deux derniers recensements. En 10 ans la surface moyenne des moyennes et grandes exploitations progresse de 19 ha, et passe de 53 à 73 ha.

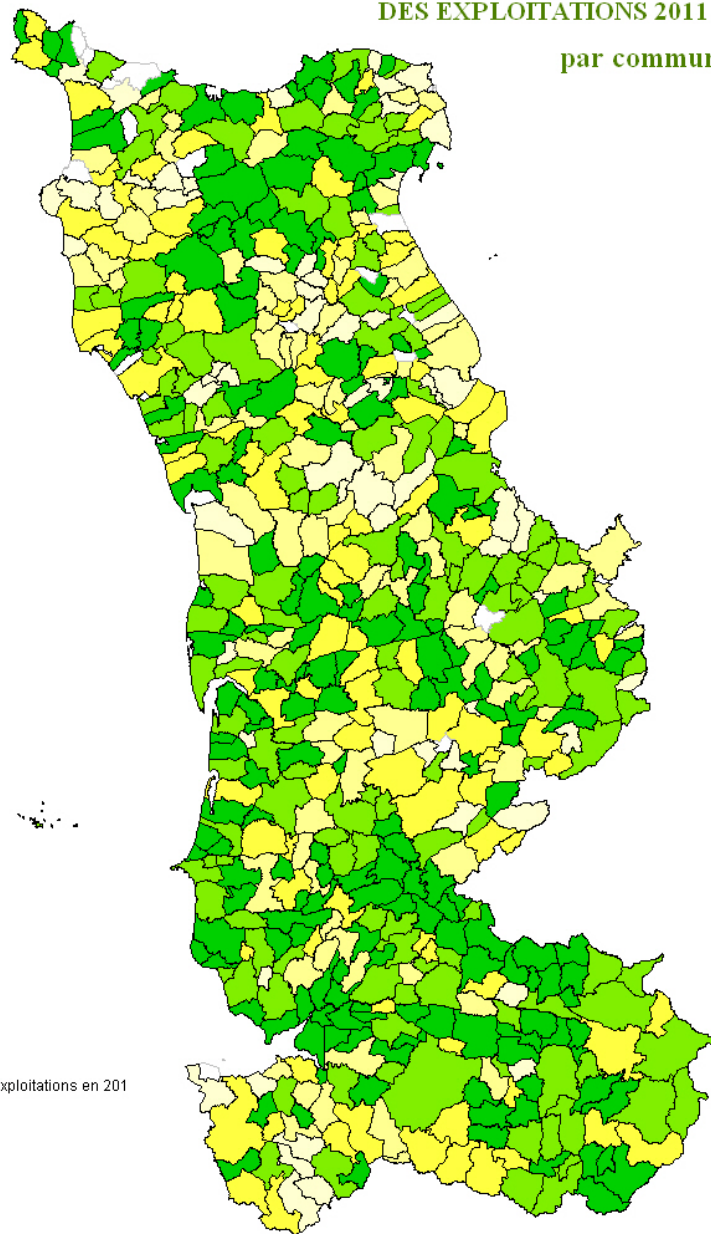
Les grandes exploitations stables en nombre depuis 2000 augmentent leur SAU de 60 000 ha. Leur surface moyenne passe de 73,5 ha en 2000 à 91,5 ha en 2010.

L'importance de la concentration des terres est différenciée sur le territoire. Les exploitations des cantons localisés au nord d'une ligne Bréhal-Sourdeval et au sud d'une ligne Les Pieux-Valognes sont en forte extension de surface. Sur la majeure partie de ce territoire la surface moyenne gagne plus de 20 ha, voire plus de 25 ha localement, en une décennie.



LA PART DES PETITES EXPLOITATIONS DANS LE TOTAL DES EXPLOITATIONS 2011

par commune



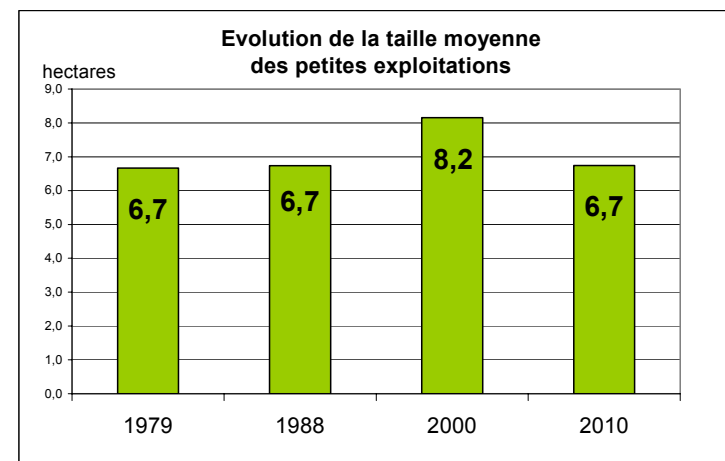
Part des petites exploitations en 2011

- plus de 60%
- 50 à 60%
- 40 à 50%
- 30 à 40%
- moins de 30%

3-2-4 La taille moyenne des petites exploitations en 2010

Les petites exploitations sont au nombre de 5 589 unités en 2010 sur un total de 11 328. En 10 années leur effectif s'est réduit au rythme de 480 disparitions par an.

Leur surface moyenne est de 6,7 ha. Celle-ci varie peu d'un recensement à l'autre.

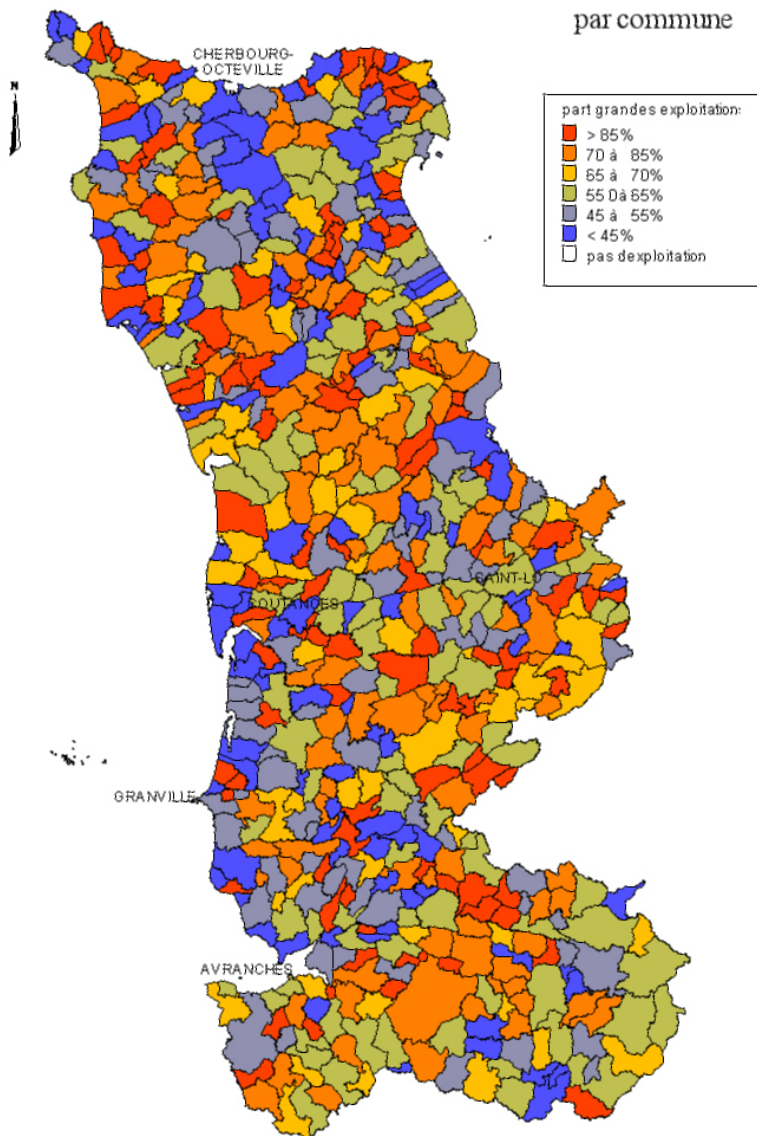


3-2-5 La dimension économique des exploitations



LA PART DES GRANDES EXPLOITATIONS DANS LE TOTAL DES MOYENNES ET GRANDES EN 2010

par commune



3-2-5-a Les « grandes exploitations » en 2010 sur le plan économique

Les « grandes exploitations » constituent désormais l'essentiel de l'agriculture manchoise, soit 63 % des « exploitations moyennes et grandes ».

Le taux est supérieur ou égal à 70 % dans 229 communes, il égale ou dépasse 60 % dans 365 communes. Les grandes exploitations sont absentes de 23 communes.

Avec 3 438 unités, elles utilisent 72 % de la SAU départementale et assurent 83 % de la production brute standard du département. Elles emploient 61 % des unités de travail annuel (UTA) départementales.

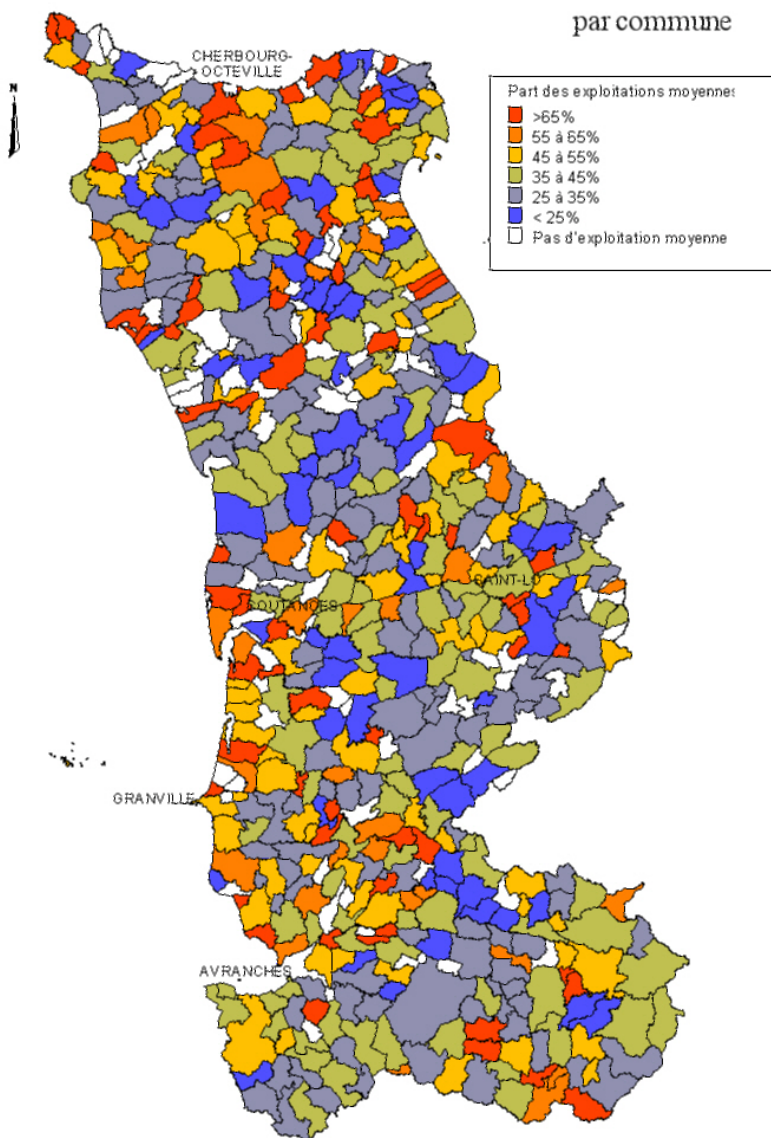
Ces grandes exploitations (*par la valeur produite*) se localisent de façon assez diffuse. On constate toutefois quelques zones de plus forte concentration : au niveau du seuil du Cotentin, au nord du Val-de-Saire et de la Hague, sur la partie ouest de la presqu'île, aux limites de l'Avranchin et du Mortainais, au sud du Saint-Lois et du sud-est du Coutançais.

Leur part est moins importante entre Villedieu-les-Poêles et Avranches et sur la côte sud-ouest, au sud de Cherbourg-Octeville et à l'ouest du Val-de-Saire.

(La valeur de la PBS n'est pas comparable au revenu dégagé par l'exploitation)

LA PART DES EXPLOITATIONS MOYENNES DANS LE TOTAL DES MOYENNES ET GRANDES EN 2010

par commune



3-2-5-b Les « exploitations moyennes » en 2010 sur le plan économique

Les « exploitations moyennes » représentent 37 % du total des « moyennes et grandes exploitations ».

Les valeurs les plus fortes au-delà de 69 % sont constatées dans 50 communes. Elles égalent ou dépassent 60 % dans 87 communes. 83 communes ne comptent aucune moyenne exploitation.

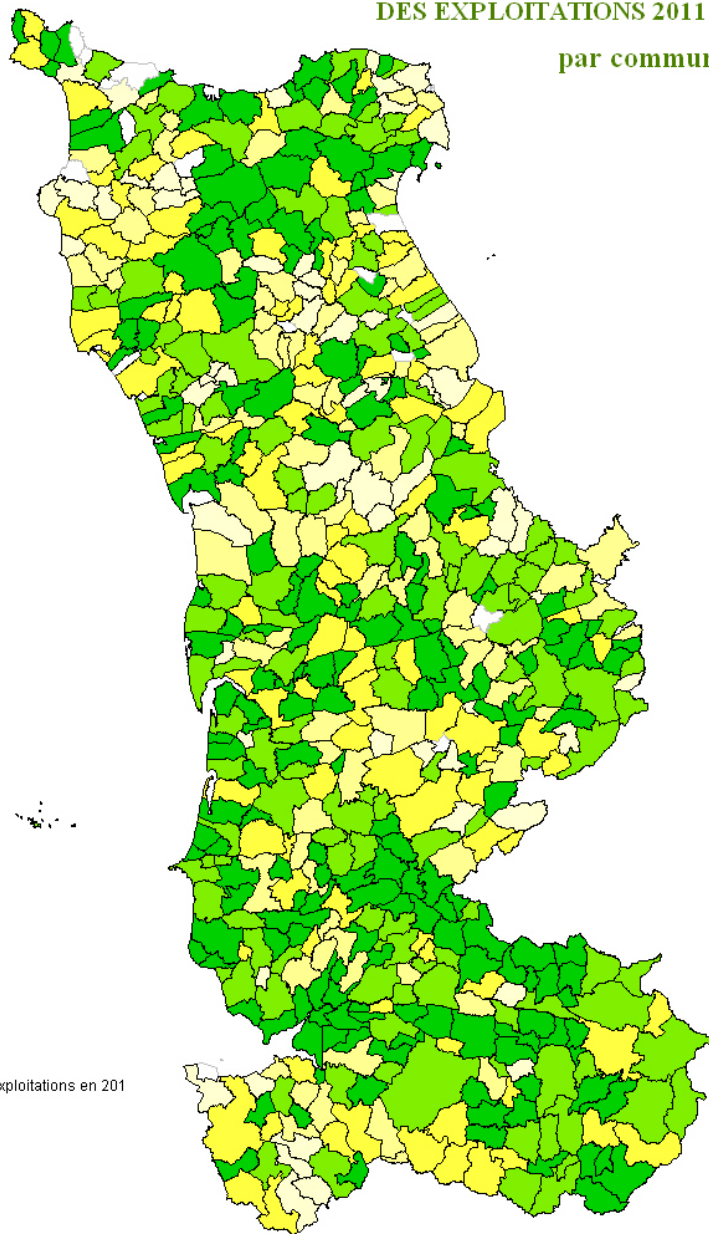
Avec 2 000 unités, les « exploitations moyennes » utilisent 19,7 % de la SAU départementale et assurent 13,3 % de la production brute standard du département. Elles emploient 22 % des unités de travail annuel (UTA) départementales.

Ces « exploitations moyennes » (*par la valeur produite*) se localisent également de façon indéfinie. Leur répartition étant le négatif de celle des « grandes exploitations », les zones qui se dégagent avec des valeurs plus importantes (plus de 45%) sont : le Granvillais et le nord de l'Avranchin, le nord et l'ouest du Saint-Lois, le sud de Cherbourg. A l'inverse elles se font plus rares au niveau des marais, dans le sud ouest et le sud du Coutançais et Saint-Lois, aux limites de l'Avranchin et du Mortainais.

(La valeur de la PBS n'est pas comparable au revenu dégagé par l'exploitation)

LA PART DES PETITES EXPLOITATIONS DANS LE TOTAL DES EXPLOITATIONS 2011

par commune

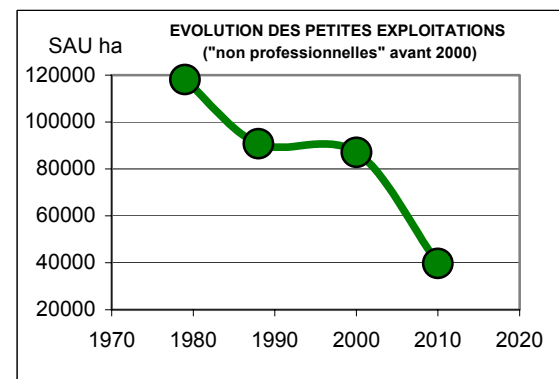
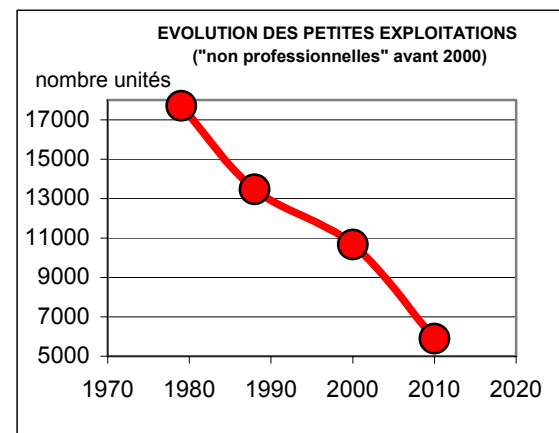


3-2-5-c Les « petites exploitations » en 2010 sur le plan économique

La surface agricole utilisée en 2010 par les petites exploitations représente 39 600 hectares, soit 9,3 % de la SAU totale. Celles-ci ne contribuent dans la production brute standard que pour 3,7 % du total.

Les petites exploitations procurent 17 % du temps de travail annuel recensé.

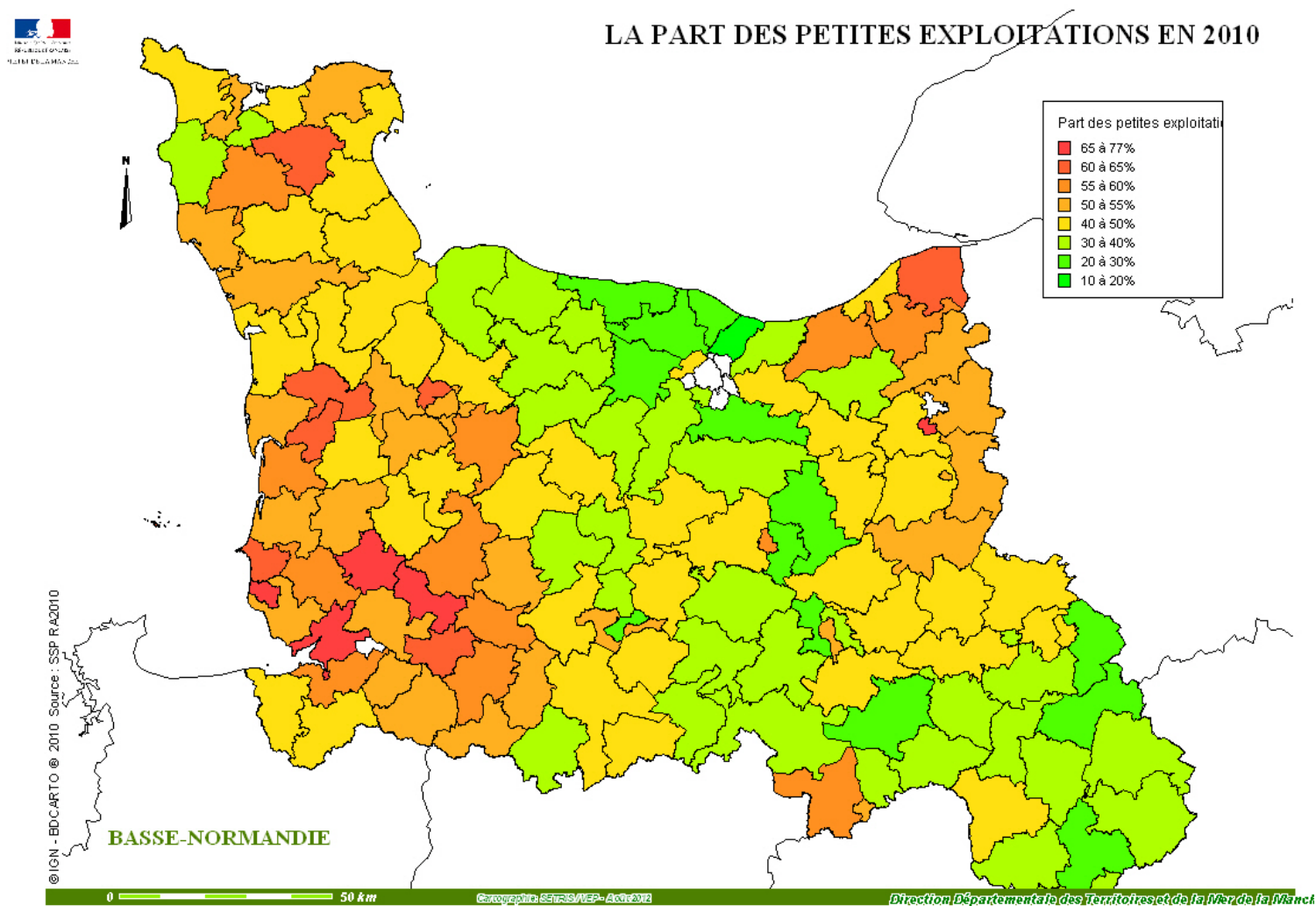
La participation de ces unités à l'économie agricole du département est marginale. Mais leur rôle dans le façonnement des paysages, comme sur certaines productions moins dominantes telles que les ovins, les chevaux de selle, les poneys, les ânes, les vaches allaitantes, est, par contre, tout à fait évident.



3-2-5-d Les « petites exploitations » : vue régionale

Le département de la Manche regroupe à lui seul 54 % des petites exploitations bas-normandes. Ces dernières sont très peu présentes dans les zones céréalières des openfields de Caen à Alençon et dans le Perche ornais, leur part dans la totalité des exploitations y est inférieure à 30 %, voire même 20 %.

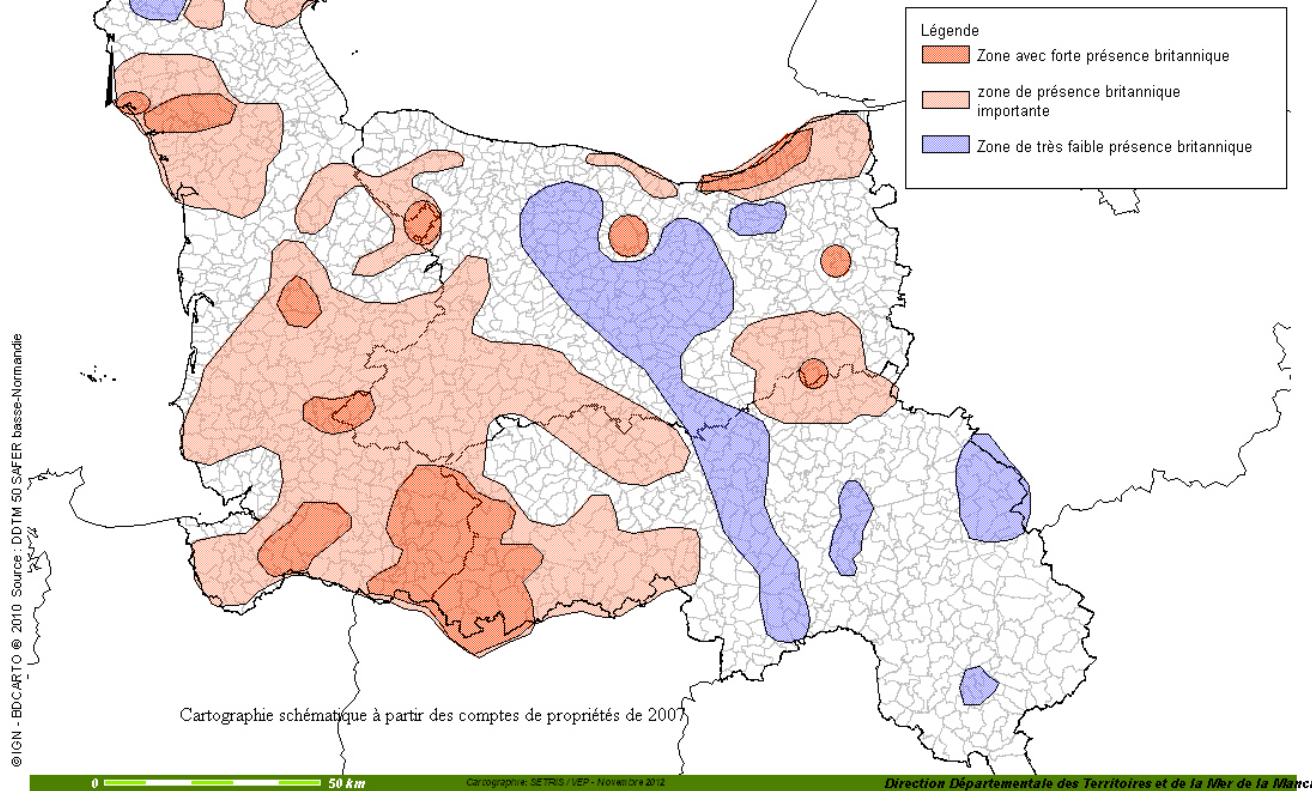
Dans le Pays-d'Auge et dans le Pays d'Ouche, les proportions de petites exploitations sont du même ordre que dans la Manche du centre et du sud. Le nombre important de résidences secondaires avec de petits terrains attenants peut en partie expliquer cette caractéristique. Dans la Manche, la présence des britanniques détenant de faibles surfaces contribue elle aussi au phénomène. Dans ces territoires, plus de 40 %, voire plus de 60 % des exploitations sont de petites exploitations. Elles sont même parfois les seules unités présentes, comme dans certaines communes du nord du Pays d'Auge, des collines du sud Manche et du sud-est du Pays de Granville.





LA PRESENCE BRITANNIQUE

Comptes de propriété des britanniques en 2007



Présence des Britanniques

En Basse-Normandie, le fait marquant de ces dernières années réside dans l'afflux des ressortissants d'Outre-Manche. Ainsi, mi-2005, plus de 5 310 immigrés britanniques résidaient en Basse-Normandie, soit 3 150 de plus qu'en 1999. Leur proportion dans la population immigrée a ainsi doublé sur cette période, passant de 8 à 16 %. Le Royaume-Uni est devenu le premier pays d'origine des immigrés en Basse-Normandie (*extrait publication INSEE « Une vague britannique parmi les immigrés bas-normands »*).

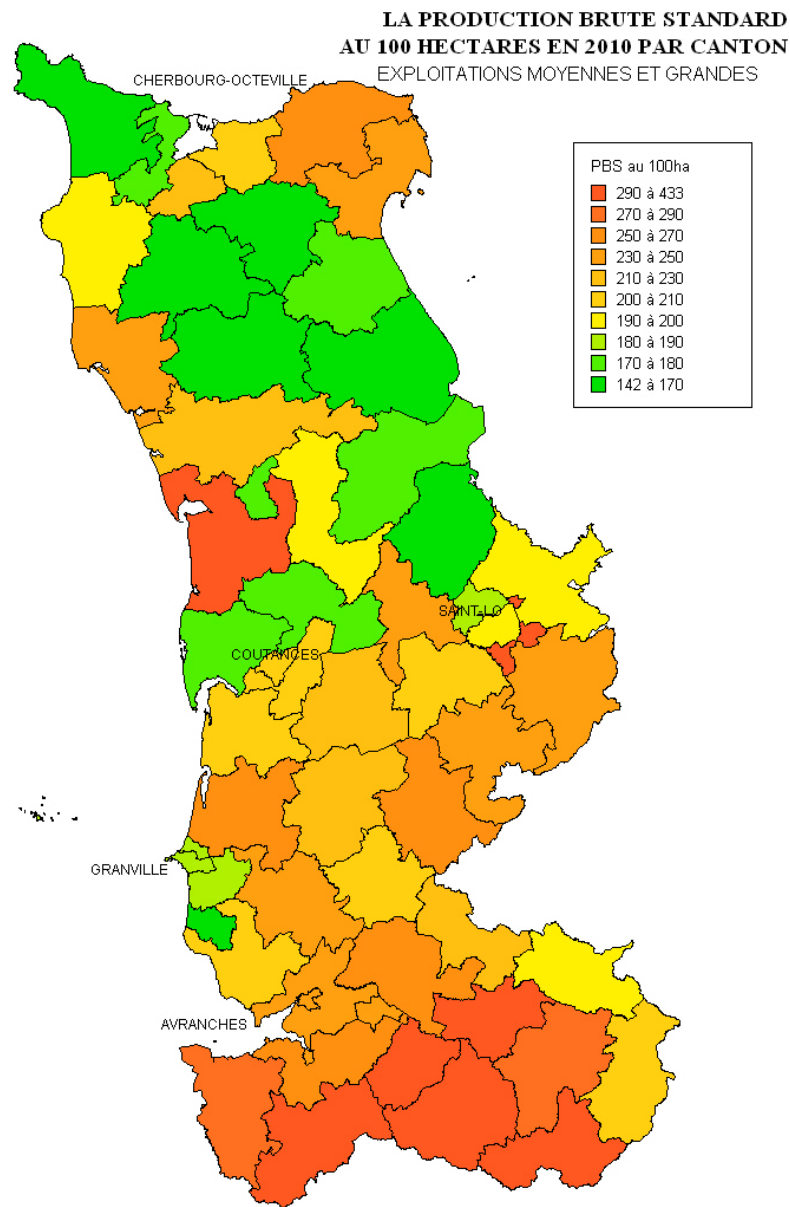
Peu présents dans les villes et sur le littoral, les Britanniques s'installent majoritairement dans les espaces ruraux. Ils sont ainsi 70 % à avoir élu domicile hors des aires urbaines.

Les ressortissants d'Outre-Manche se concentrent surtout dans le sud-ouest de la région. Près de la moitié résident dans les zones d'emploi d'Avranches, de Flers ou de Vire. Par endroits, leur concentration est telle qu'ils constituent plus de 5 % de la population (*extrait publication INSEE « Débarquement des britanniques dans les campagnes bas-normandes »*).

Les Britanniques recherchent la propriété rurale avec un peu de terrain agricole. Là où leur présence est forte on note aussi une part importante de petites exploitations. Le rapprochement des deux cartes ci-contre révèle ce constat. Toutefois, le recensement de l'agriculture ne permet pas de connaître les nationalités des exploitants aussi le lien est à rechercher non seulement dans l'éventuelle présence de petits exploitants britanniques, mais aussi dans les effets d'une pression foncière moins forte sur ces zones qui permet aux petites exploitations de se maintenir comme aux étrangers de s'installer.

On dénombre 4 033 comptes de propriété britanniques en mai 2010.

3-2-5-e La Production Brute Standard (différent du revenu, proche du chiffre d'affaires)



La Production Brute Standard par hectare

La Production Brute Standard par unité de surface du département de la Manche a atteint, en 2009, 888 millions d'euros.

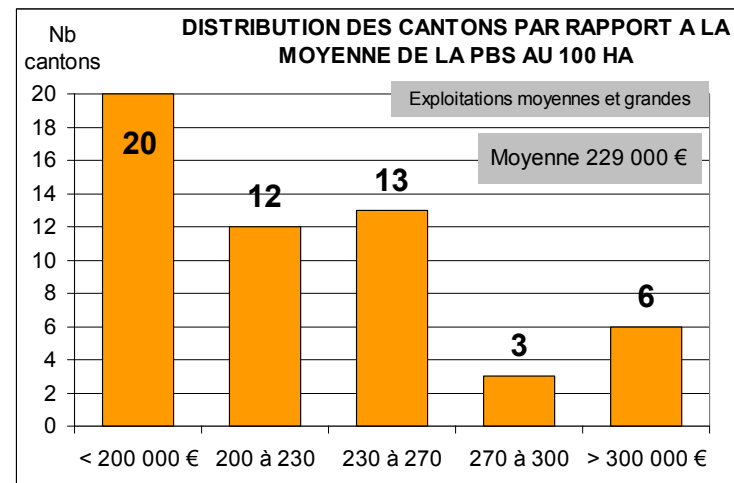
Les meilleures valeurs de PBS réalisées au 100 hectares se localisent principalement au sud d'une ligne passant par Coutances et Saint-Lô. Les valeurs se renforcent en progressant vers le sud et sont les plus remarquables au sud d'une ligne Avranches/Saint-Pois. La partie orientale du Mortainais présente des valeurs plus moyennes.

Le canton de Lessay, avec une forte orientation légumière, comme le Val-de-Saire, présentent également des productions brutes standards importantes.

Dans les régions du Plain, du Bocage de Valognes, de la Hague, les exploitations « moyennes et grandes » réalisent des valeurs plus modestes.

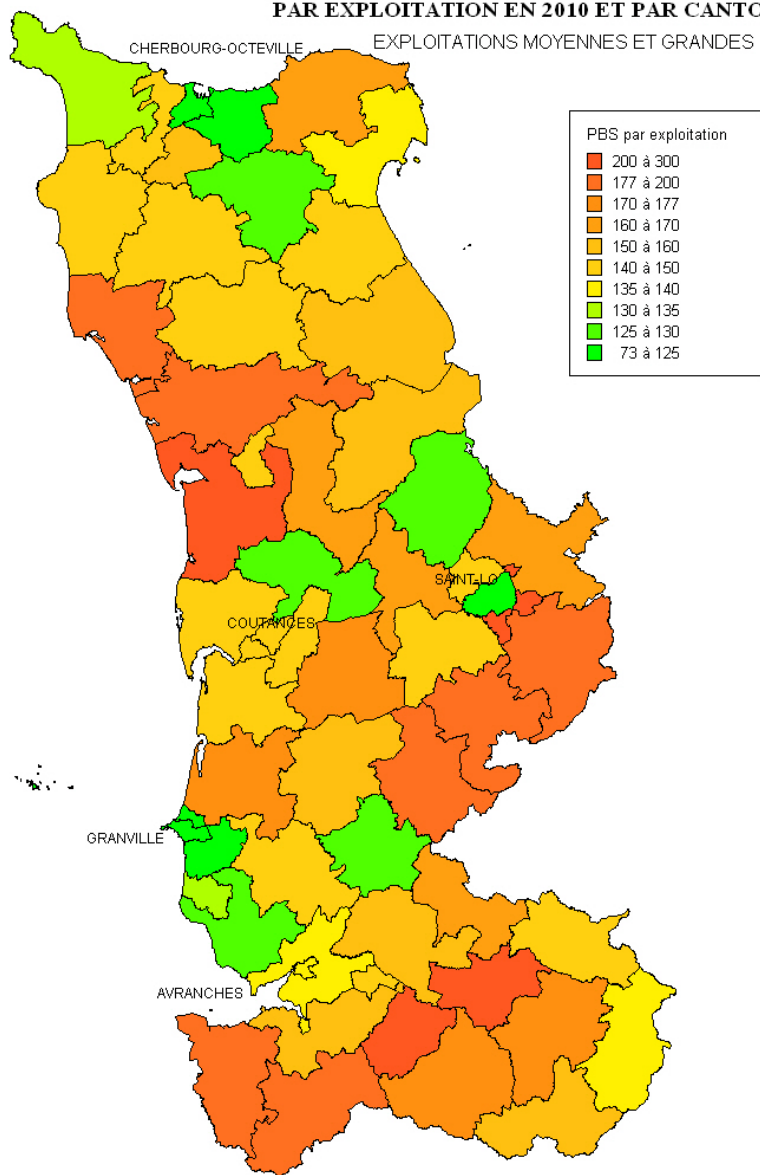
La valeur moyenne au 100 hectares est de 230 000 €.

20 cantons présentent une moyenne inférieure à 200 000 €/100ha.





LA PRODUCTION BRUTE STANDARD PAR EXPLOITATION EN 2010 ET PAR CANTON



© IGN - BDCARTO © 2010 Source : RA 2010 SSP

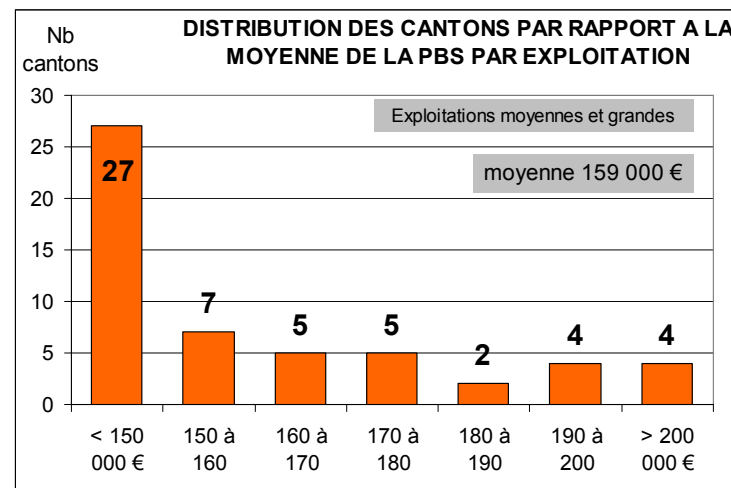
Cartographie: SETRS / VEP - Décembre 2012 Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

La Production Brute Standard par exploitation

La Production Brute Standard moyenne par exploitation est de 157 000 €.

Cet indicateur associe la surface de l'exploitation à sa « productivité ». Les secteurs de faible valeur de PBS/ha correspondent souvent aux zones de grandes exploitations par la surface, ce qui contribue à lisser les écarts constatés précédemment. Les plus fortes valeurs sont observées au sud du Saint-Lois et au sud de l'Avranchin.

Les cantons de Lessay, La Haye-du-Puits et Les Pieux présentent également de fortes valeurs à l'exploitation.



3-2-5-f La Production Brute Standard : vue régionale (différent du revenu, proche du chiffre d'affaires)

La valeur de la production agricole régionale au sein des moyennes et grandes exploitations a totalisé, en 2009, 1 978 millions d'euros.

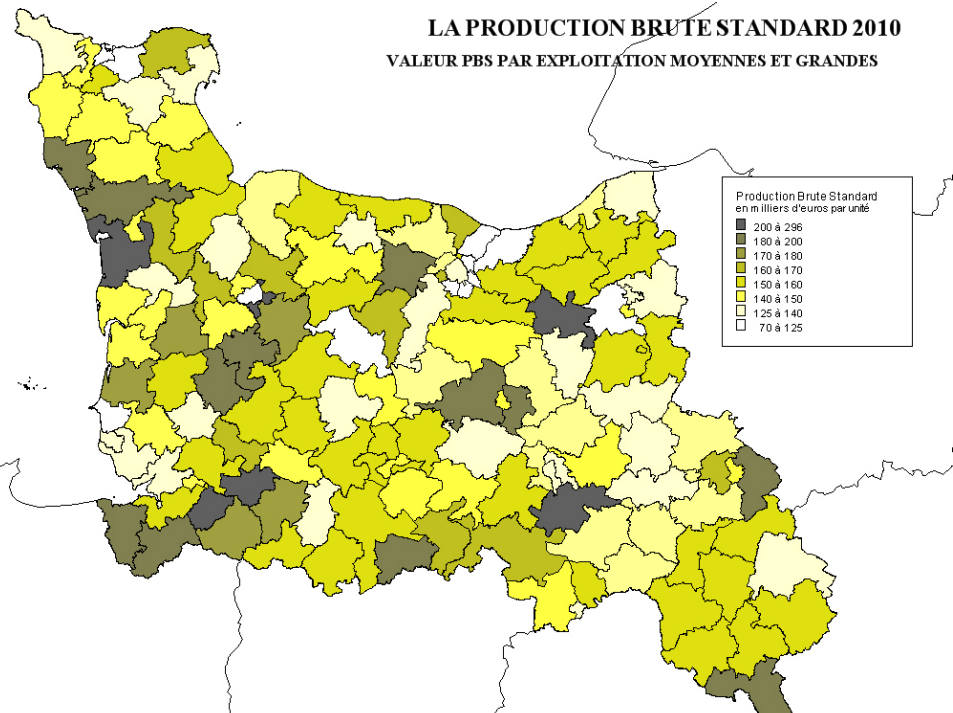
Le département de la Manche assure 45 % de la PBS régionale. La PBS du Calvados représentait 28 % du total régional et l'Orne 27 %.

Les meilleures valeurs de produit obtenues au 100 hectares se localisent principalement dans la Manche et de façon plus précise, comme il a été dit plus haut, dans l'extrémité méridionale du département (élevages hors-sol associés à l'élevage laitier), dans le sud du Bocage de Saint-Lô et Coutances et sur les zones de cultures légumières du pôle de Créances, du Val-de-Saire et de la Baie du Mont-Saint-Michel. En progressant vers l'est, les valeurs diminuent rapidement. On retrouve quelques îlots de forte PBS/ha au nord-ouest de Caen et sur le canton de Lisieux. Entre la Côte d'Auge et les rebords des bocages de l'ouest (massif armoricain et Bessin) les valeurs sont inférieures à la médiane régionale soit 168 000 euros/100ha.



SSP RA/2010

LA PRODUCTION BRUTE STANDARD 2010
VALEUR PBS PAR EXPLOITATION MOYENNES ET GRANDES



Cartographie SETRS / IEP - Août 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

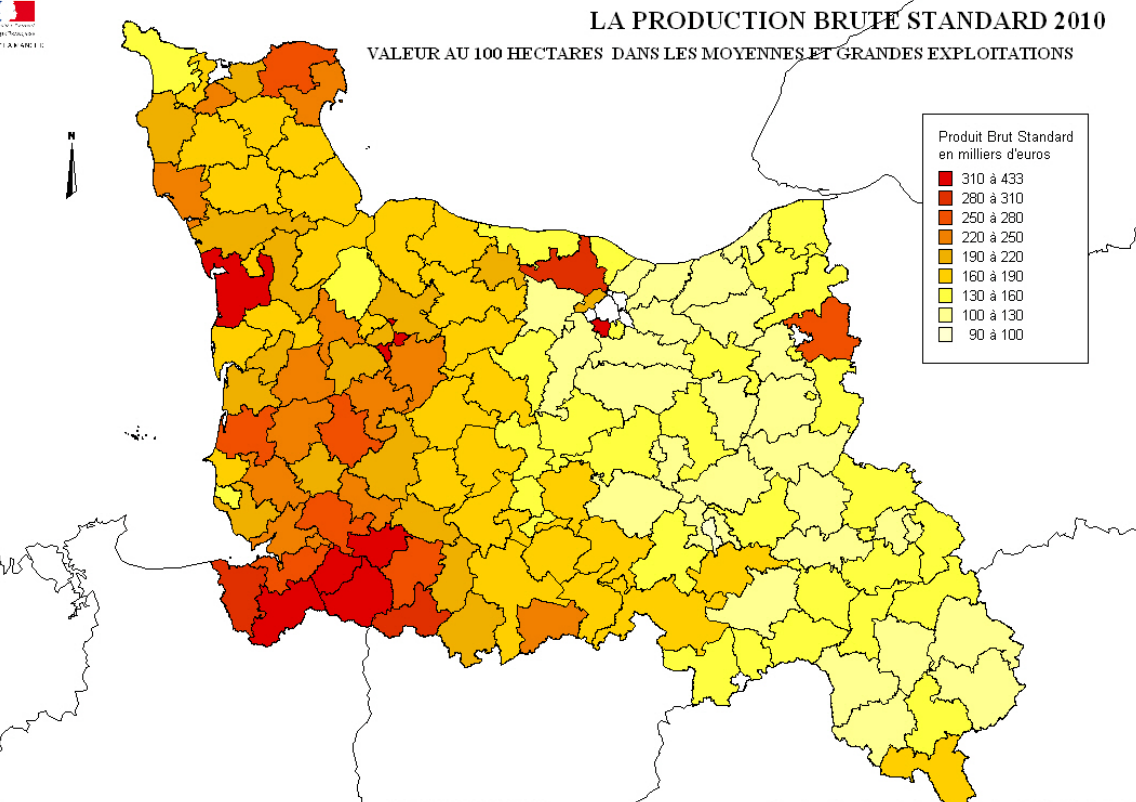
La production Brute Standard ramenée à l'exploitation « moyenne et grande » apporte quelques nuances sous l'effet de la surface utilisée. Les disparités géographiques sont moins nettes. On retrouve les plus fortes valeurs dans le sud-Manche, sur la côte Ouest légumière, sur le sud du Saint Loïs. Dans l'Orne et le Calvados, la disparité des situations ne fait pas ressortir de spécificité géographique. Les "plaines" céréalières ne se distinguent pas particulièrement.



©IGN - BDCARTO © 2010. Source : SSP RA/2010

LA PRODUCTION BRUTE STANDARD 2010

VALEUR AU 100 HECTARES DANS LES MOYENNES ET GRANDES EXPLOITATIONS



Cartographie SETRS / IEP - Août 2012

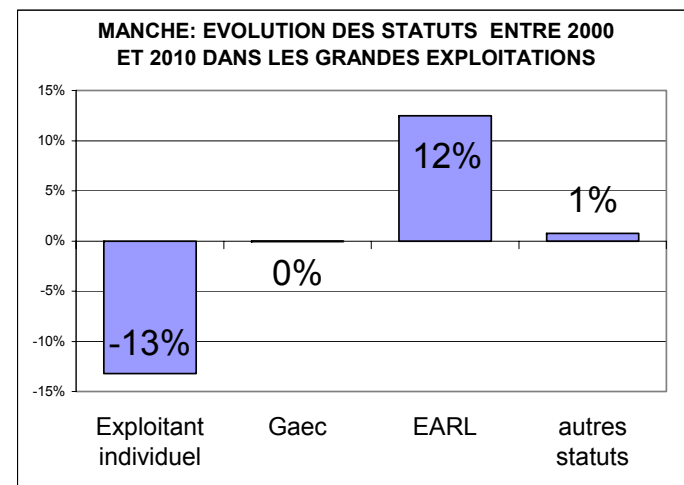
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche

3-3 LES STATUTS : vue inter-régionale

Le statut juridique recense les formes juridiques sous lesquelles s'exerce l'activité agricole. Le chef d'exploitation dirige l'exploitation pour son propre compte (individuel*), pour le compte d'une personne morale (groupements, sociétés divers*) ou pour le compte d'une autre personne physique.

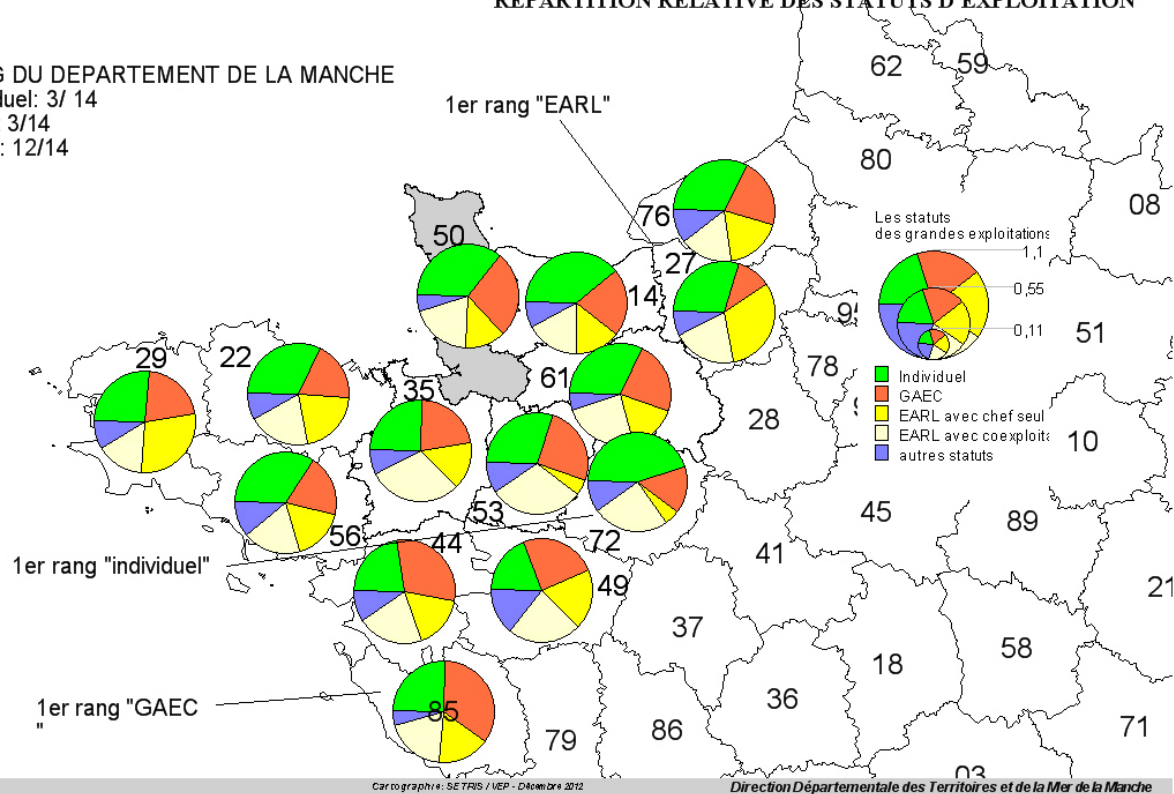
Dans le département de la Manche, le statut individuel concerne 1 242 « grandes exploitations » soit 36 % des unités. Le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) avec 927 unités représente 27 % des statuts. L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), compte 1 085 exploitations soit 32 % des statuts. Les autres formes de groupements concernent 181 unités d'exploitation. Entre 2000 et 2010, le statut individuel a fortement régressé au profit du statut EARL.

A l'échelle du « Grand Ouest », la répartition des statuts utilisés est assez comparable d'un département à l'autre. La Manche est dans le groupe de tête pour les statuts « individuel » et « GAEC ». Malgré la progression du statut « EARL », le département occupe là le 12^{ème} rang.



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN 2010
GRANDES EXPLOITATIONS DU GRAND-OUEST
REPARTITION RELATIVE DES STATUTS D'EXPLOITATION

RANG DU DEPARTEMENT DE LA MANCHE
 Individuel: 3/ 14
 Gaec: 3/14
 EARL: 12/14



*Les statuts :

Exploitant individuel : le chef d'exploitation a le statut d'exploitant individuel. Il exploite pour son compte des terres, des bâtiments et éventuellement du cheptel quel qu'en soit le mode de propriété.

Le **groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec)** permet à des agriculteurs de s'associer et de réaliser un travail en commun dans des conditions comparables à celles qui existent dans les exploitations individuelles.

L'**exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)** est une forme de société civile spécialement adaptée à l'agriculture. Elle peut être familiale ou non familiale. Elle comprend de 1 à 10 associés. Les associés ne sont pas tous forcément exploitants.

Autres statuts : groupement de fait, Société civile laitière (SCL), Société civile d'exploitation agricole (SCEA), société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL), société en actions simplifiée (SAS), les groupements fonciers agricoles (GFA),...